

Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CRÉÉ EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Vendredi 13 mars 2015 – 42^{ème} année – N° 10564

Le n° (HT) 26 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 850 € – 6 mois : 2 670 € – 3 mois : 1 470 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES 3

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le président de la République François HOLLANDE appelle les Français à avoir
"confiance en eux" pour ne plus "avoir peur" 6

Le chef de l'Etat annonce "une troisième levée" de fonds pour le "grand emprunt" 8

Le recours, par l'Etat, aux conseils extérieurs, s'est élevé à 150 millions d'euros par an
entre 2011 et 2013 10

Les députés voteront mardi la proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur
des malades et des personnes en fin de vie, dont l'équilibre a été conservé..... 12

Réforme territoriale : l'Association des régions de France exprime sa déception 14

Le Premier ministre israélien Benjamin NETANYAHU admet que le risque pour le
Likoud de perdre les élections législatives est "réel" 15

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Philippe RIQUER, ancien collaborateur de MM. Dominique STRAUSS-KAHN,
Christian SAUTTER, Laurent FABIUS et de Mme Florence PARLY, jusqu'alors directeur
régional des finances publiques d'Alsace, a été nommé directeur régional des finances
publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône 18

Plusieurs anciens collaborateurs de Mme Geneviève FIORASO, au secrétariat d'Etat
chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rejoignent le cabinet de
Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche 19

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE  Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN
13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01- TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1005 I 80094 - ISSN : 0766-5849 - www.SGPresse.fr

Mme Françoise NOITON, administratrice générale des finances publiques, jusqu'alors déléguée du directeur général des finances publiques pour l'interrégion Rhône-Alpes-Bourgogne, devient directrice départementale des finances publiques de l'Essonne	20
Les candidatures de MM. Rachid ARHAB, Alexandre KARA, Emmanuel KESSLER et Gilles LECLERC retenues pour la présidence de Public Sénat.....	21
M. Christophe CEVASCO, jusqu'ici consultant indépendant et précédemment directeur des affaires publiques et du développement, membre du comité exécutif de Philips France, va devenir directeur Corporate Affairs France de Philip Morris International	21
M. Philippe CABOURDIN, conseiller maître à la Cour des comptes, recteur de l'Académie, de Reims, a été nommé vice-président de la Commission nationale d'orientation et d'intégration des militaires candidats à des emplois de la fonction publique de l'Etat	22
M. Eric EMMANUELIDIS, procureur de la République adjoint près le Tribunal de grande instance de Nîmes, devrait être nommé premier vice-procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Marseille.....	23
M. François-Xavier LEGER, conseiller des affaires étrangères, ancien ministre conseiller à Tokyo, a été nommé sous-directeur des services centraux et de la logistique à la direction des immeubles et de la logistique au Quai d'Orsay.....	23
M. Arnaud FLANQUART, jusqu'alors conseiller au cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rejoint la Mutuelle générale de l'éducation nationale	24
M. Philippe LAURENT, maire (DVD) de Sceaux, a été reconduit à la présidence du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale-CNFPT.....	24
EN QUELQUES LIGNES.....	25
<u>SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES.....</u>	27
<u>ENQUETES D'OPINION.....</u>	29
<u>POUR VOS DOSSIERS</u>	
Le sénateur (UMP) des Hauts-de-Seine Roger KAROUTCHI propose de renforcer le dispositif d'intégration des réfugiés.....	30
<u>LIRE - VOIR - ENTENDRE</u>	32
<u>LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE.....</u>	35
<u>LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE.....</u>	38

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

🕒 **Niche RRDP / AN** : Les députés ont adopté hier en première lecture une proposition de loi déposée par le groupe RRDP (à majorité PRG) visant à garantir l'accès de tous les enfants à la cantine, alors que certaines communes sont tentées de ne la réserver qu'à ceux dont les parents travaillent. "L'inscription à la cantine, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille", souligne le texte, adopté par tous les groupes de gauche. Refuser l'accès à un élève dont "dont l'un des parents au moins est au chômage" revient à "discriminer, voire à stigmatiser des familles déjà en difficulté", a expliqué le président du groupe Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, auteur de la proposition de loi. Sans surprise, les députés ont ensuite rejeté la proposition de loi du député (RRDP) de l'Aisne Jacques KRABAL qui visait à assouplir le droit d'option pour les départements souhaitant changer de région, en adoptant la motion de rejet préalable déposée par le groupe SRC. La ministre de la Décentralisation Marylise LEBRANCHU a préféré, deux mois après l'adoption de la nouvelle carte des régions qui entrera en vigueur début 2016, ne pas toucher au "juste équilibre" trouvé entre une "stabilité du nouveau découpage" et une "flexibilité" pesée au trébuchet pour "satisfaire certaines aspirations départementales". Les députés ont enfin adopté en première lecture la proposition de loi du député (RRDP) des Hautes-Alpes Joël GIRAUD relative aux connaissances linguistiques des candidats francophones à la naturalisation, qui vise à remplacer le test de langue, nécessaire pour obtenir la nationalité française, par un entretien individuel pour les étrangers de langue maternelle francophone et les titulaires "d'un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français" (cf. "BQ" du 5 mars). Le texte a été soutenu par tous les groupes politiques, sauf l'UMP.

🕒 **Pôle emploi** : Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a grimpé de 5,1 % en 2014 en métropole, une hausse légèrement inférieure à celle du chômage, selon des données provisoires communiquées hier par Pôle emploi. L'opérateur public a recensé 2 856 000 demandeurs d'emploi indemnisés au 31 décembre, dont les bénéficiaires de l'assurance chômage et ceux des allocations de solidarité versées par l'Etat. Toutes allocations confondues, y compris formation et préretraites, le nombre de personnes indemnisées par Pôle emploi a augmenté de 4,7 % l'année dernière, malgré une stabilisation en décembre (+0,1 %). Au total, 3 061 900 personnes ont été indemnisées en décembre. L'évolution du nombre des chômeurs indemnisés a été un peu moins rapide que celle du chômage, qui a augmenté de 5,7 % en 2014.

🕒 **Inflation** : Les prix à la consommation ont affiché en février une nouvelle baisse sur un an (0,3 %), après un recul de 0,4 % en janvier qui avait marqué l'entrée en territoire d'inflation négative pour la première fois depuis fin 2009, a annoncé hier l'INSEE. Sur un mois, l'indice des prix augmente de 0,7 % après une baisse de 1,0 % en janvier. Dans le détail, les prix des produits manufacturés rebondissent (+1,0 %) en février après les soldes d'hiver, mais reculent de 1,7 % sur un an. Les prix de l'énergie augmentent de 2,1 % sur un mois du fait des produits pétroliers. Toutefois, ils demeurent en net recul sur un an (-5,3 %). Les prix des services ressortent en hausse de 0,4 % (+1,3 % sur un an), comme en février 2014.

🕒 **Convention d'assurance chômage** : Saisie par la CGT, la Cour d'appel de Paris a refusé hier d'annuler la convention d'assurance chômage entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 malgré l'opposition des intermittents, confirmant le jugement de première instance rendu mi-novembre, a-t-on appris auprès de l'avocat du syndicat, M^e Michel HENRY, qui a aussitôt annoncé que son client ferait un pourvoi en cassation. En parallèle, la centrale a également saisi le Conseil d'Etat contre l'agrément de la convention par l'Etat.

🕒 **Retraites complémentaires** : Les partenaires sociaux gestionnaires des régimes de retraite complémentaire de l'AGIRC et de l'ARRCO, ont décidé de maintenir les valeurs du point au même niveau que l'an passé, soit pour l'AGIRC 0,4352 euro, et pour l'ARRCO 1,2513 euro. Pour combler une partie du déficit, syndicats et patronat s'étaient entendus en 2013 pour limiter la revalorisation des pensions – qui intervient chaque année le 1^{er} avril – en 2013, 2014 et 2015.

🕒 **Sécurité routière** : Le nombre de morts sur les routes a encore augmenté en février (+6,7 %) par rapport au même mois de 2014, confirmant la hausse observée l'an passé, la première depuis douze ans. 240 personnes ont ainsi perdu la vie sur les routes le mois dernier, contre 225 en février 2014, a annoncé hier l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière (ONISR).

DANS LE MONDE

🕒 **Schengen / terrorisme / France** : La France a défendu hier la nécessité de contrôler systématiquement et de manière coordonnée les ressortissants européens dans les aéroports de l'espace Schengen afin de pouvoir mettre hors d'état de nuire les recrues des organisations jihadistes. "Nous avons besoin dès à présent de ces contrôles systématiques et coordonnés, parce que c'est la condition de l'efficacité de l'Europe face au risque terroriste", a expliqué le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE, à l'issue d'un Conseil Justice-Affaires intérieures à Bruxelles. Mais la demande est loin de faire l'unanimité. "Face aux oppositions, il va falloir convaincre et être pragmatique", a reconnu le ministre. "L'idée est de définir des critères de risque, mais il faut qu'ils soient respectueux des droits fondamentaux", a expliqué un diplomate européen. "Pas question de critères stigmatisants", a-t-il insisté. En revanche, "la destination ou la provenance du voyageur peuvent devenir des critères pour ces contrôles".

🕒 **Grèce** : Le Premier ministre grec Alexis TSIPRAS a déclaré hier à Paris qu'il était "vital" pour la Grèce que sa très lourde dette soit restructurée, assurant qu'après "cinq années de déclin économique et rigueur sociale, (le) pays restait dans un état économique désespéré". Athènes a demandé l'assistance de l'OCDE pour mettre au point ces réformes, visant à mieux collecter l'impôt ou encore à briser des oligopoles. Le ministre des Finances Yanis VAROUFAKIS a en revanche assuré hier qu'il croit à un accord avec les créanciers du pays pour faire face à des échéances financières pressantes au printemps. La Banque centrale européenne a décidé hier de relever de 600 millions d'euros le plafond de son financement d'urgence (ELA) des banques grecques. Enfin, Athènes a émis une protestation officielle après une remarque jugée "condescendante" du ministre des Finances Wolfgang SCHAUBLE envers son homologue grec.

🕒 **Islande / UE** : L'Islande a annoncé avoir retiré sa candidature à l'Union européenne, deux ans après l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement eurosceptique de centre droit qui promettait de mettre un terme au processus lancé en 2009. Le ministre des Affaires étrangères, Gunnar Bragi SVEINSSON, a indiqué dans un communiqué avoir fait part de cette décision à la Lettonie, qui préside l'UE et qui en a informé la Commission européenne. "Les intérêts de l'Islande sont mieux servis en dehors de l'Union européenne", a écrit le ministère sur son site internet.

🕒 **Irlande** : L'Irlande a enregistré une croissance de 4,8 % en 2014, la plus vigoureuse de toute l'Union européenne, une reprise dynamique pour l'ex-tigre celtique sauvé de la banqueroute il y a moins de cinq ans par un plan d'aide international. Cette forte progression du produit intérieur brut (PIB), annoncée hier par l'institut irlandais des statistiques (CSO) et sans précédent depuis 2007, place le pays nettement au-dessus de la moyenne de la zone euro dont il est membre (0,9 % de croissance moyenne d'après Eurostat).

🕒 **UE / Hongrie / Russie** : La Hongrie a démenti hier soir une information du "Financial Times" selon laquelle la Commission européenne a bloqué l'accord entre Budapest et Moscou sur l'extension de l'unique centrale nucléaire hongroise, qui fournit 40 % de l'électricité dans ce pays

de l'UE. Selon le quotidien britannique qui cite "trois sources proches des discussions", la Commission aurait suivi l'avis de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), qui "a refusé d'approuver les projets de la Hongrie d'importer exclusivement de Russie de l'énergie nucléaire". Cette décision aurait été prise la semaine dernière lors d'une rencontre à Bruxelles des 28 commissaires européens et le résultat serait le blocage de tout le projet d'expansion de Paks II.

🕒 **ONU / Boko Haram** : Un projet de résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, rédigé à l'initiative du Tchad, du Nigeria et de l'Angola, prévoit de consolider, par un soutien financier et logistique, la force régionale des cinq pays qui luttent actuellement contre le groupe islamiste nigérian Boko Haram. Le secrétaire général BAN Ki-moon serait chargé de mettre en place un fonds destiné à recevoir les contributions des pays désireux d'aider ces pays à constituer une force de 10 000 soldats, précise le texte, qui envisage aussi de sanctionner tous les soutiens au groupe terroriste nigérian.

🕒 **Togo** : La Cour constitutionnelle du Togo a validé la candidature du chef de l'Etat sortant Faure GNASSINGBE, qui briguera donc un troisième mandat à l'élection présidentielle de mi-avril malgré les protestations de l'opposition et de la société civile. M. Jean-Pierre FABRE, considéré comme le chef de l'opposition, à la tête de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), a vu lui aussi sa candidature validée et apparaît comme le principal rival de M. GNASSINGBE pour ce scrutin à un tour prévu le 15 avril. Trois autres opposants, qui avaient déposé leur candidature devant la Commission électorale indépendante (CENI) avant la date limite du 1^{er} mars, ont également été autorisés à se présenter.

🕒 **Albanie** : Plusieurs milliers de militants de l'opposition de droite albanaise ont manifesté hier à Tirana pour réclamer la démission du président du Parlement Ilir META, accusé d'avoir planifié l'assassinat de deux élus, ce qu'il dément fermement. Le rassemblement et les accusations de l'opposition ont été dénoncés par le pouvoir socialiste comme une tentative visant à "déstabiliser" le pays. Le Parquet a néanmoins ouvert la semaine dernière une enquête pour vérifier les accusations portées par un élu contre M. META.

🕒 **Royaume-Uni / Russie** : Le Premier ministre David CAMERON a décidé de décliner l'invitation du président russe Vladimir POUTINE d'assister aux célébrations des 70 ans de la victoire sur l'Allemagne nazie, le 9 mai à Moscou, a annoncé Downing Street hier. La parade militaire prévue sur la place Rouge à Moscou aura lieu deux jours après les élections législatives au Royaume-Uni, dont le résultat est pour le moins incertain pour M. CAMERON.

🕒 **Ukraine** : Un ancien gouverneur a été retrouvé mort hier dans le sud de l'Ukraine, troisième décès suspect en deux semaines d'un allié de l'ancien président pro-russe déchu, Viktor IANOUKOVITCH. Le corps d'Olexandre PEKLOUCHENKO, ex-gouverneur de la région industrielle de Zaporijia (sud-est), a été retrouvé dans sa maison de campagne, avec une blessure mortelle au cou infligée à l'arme à feu. "L'hypothèse préliminaire retenue par les enquêteurs est le suicide", a indiqué le ministère ukrainien de l'Intérieur dans un communiqué. M. PEKLOUCHENKO, un temps député et haut responsable parlementaire du Parti des régions d'IANOUKOVITCH, a été limogé du poste de gouverneur après la fuite de l'ex-président vers la Russie. Il faisait l'objet d'une enquête pour la répression de manifestations pro-européennes à Zaporijia. Sa mort suit celle de Stanislav MELNIK, un autre ancien député du Parti des régions, retrouvé mort dans la nuit de lundi à mardi par son épouse, dans la salle de bain de leur maison dans la région de Kiev. Il se serait suicidé avec un fusil de chasse. Fin février c'est Mikhaïlo TCHETCHETOV, encore un ancien haut responsable parlementaire du Parti des régions qui s'est défenestré du 17^e étage à Kiev.

🕒 **Syrie** : Washington a renouvelé hier son souhait de voir le président syrien Bachar al-ASSAD démissionner, saluant, au quatrième anniversaire de la guerre civile, la bravoure des Syriens qui luttent contre la tyrannie. Le départ d'Assad est une condition à la "stabilisation complète" du pays, a-t-on insisté.

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le président de la République François HOLLANDE appelle les Français à avoir "confiance en eux" pour ne plus "avoir peur"

A dix jours du premier tour des élections départementales, où le Front national pourrait réaliser un "score sans précédent", le président de la République François HOLLANDE a profité hier d'un déplacement dans l'Isère, département qui pourrait basculer à droite au soir du 29 mars, pour récuser toute "peur" du parti dirigé par Mme Marine LE PEN et appeler les Français à "avoir confiance en eux". "Quand la France réussit, elle n'a pas besoin d'avoir peur", a-t-il lancé, semblant répondre indirectement aux propos du Premier ministre Manuel VALLS, qui avait évoqué le week-end dernier sa "peur" que la France ne "se fracasse contre le Front national" (cf. "BQ" des 9 et 10 mars).

Dans l'entourage du président, on soutenait que ces déclarations étaient "complémentaires" de celles du Premier ministre et qu'il ne s'agissait pas d'une "manière de se démarquer". "Il n'y a qu'une seule ligne", assure-t-on. "Le Premier ministre a eu raison de dire qu'il y avait une menace, et vous la connaissez", a précisé un peu plus tard M. HOLLANDE.

"Dans un contexte économique qui est meilleur, même si ça reste difficile (...), il faut valoriser nos atouts, et ces atouts-là, ça s'appelle investissements, embauches, exportations", a déclaré le chef de l'Etat, qui multiplie depuis une semaine les visites auprès de la "France qui gagne". Même "fragile", la reprise économique est "bien là" et le moment est venu de "stimuler" et d'"amplifier" ce frémissement, a-t-il estimé. "C'est au moment où justement nous sommes dans cette phase de reprise qu'il faut ouvrir les yeux, ne rien nier de la réalité, des difficultés, mais avoir confiance dans ce que nous sommes", a-t-il ajouté, estimant que "c'est en ayant confiance dans ce que nous pouvons porter ensemble que nous n'aurons plus peur". "Ici, en Isère, c'est certainement l'un des départements français où il y a le plus de recherche, d'innovation et de dynamisme", a souligné le chef de l'Etat après avoir parcouru les ateliers d'une usine du groupe POMA, spécialisé dans les transports par câble (téléphériques, télécabines, funiculaires, etc.). "Regardez ces entreprises qui exportent : si on fermait les frontières, si on sortait de la zone euro, quel serait leur destin ?", s'est-il interrogé dans une allusion au programme porté par le FN. "C'est ce message-là que je suis venu porter, pas le message du repli", a-t-il insisté.

M. HOLLANDE a annoncé au passage une troisième levée de fonds pour le "grand emprunt" afin de "favoriser l'investissement dans notre pays", dont le montant n'est pas encore fixé. L'annonce était attendue. Le Commissaire général à l'investissement Louis SCHWEITZER avait plaidé lundi en faveur d'un troisième Programme d'investissements d'avenir (PIA), vantant les résultats des deux précédents, dotés au total de 47 milliards d'euros.

"Il n'y a pas de ministres faibles" au gouvernement, assure M. VALLS, qui réfute tout changement de ligne

De son côté, le Premier ministre Manuel VALLS a pour sa part répondu directement au chef de l'Etat, qui a regretté dans un entretien à "Challenges", paru hier, qu'un "Premier ministre fort s'accompagne de trop de ministres faibles", en défendant avec force son équipe, sans toutefois exclure un remaniement "à la marge" à l'issue des élections départementales.

"Je peux vous le dire avec la plus grande tranquillité : il n'y a aucun ministre faible, il y a des ministres et des secrétaires d'Etat engagés, qui travaillent bien, dans un gouvernement qui est respecté je crois par les Français", a déclaré le chef du gouvernement depuis Varsovie, où il

effectuait une visite officielle. Il y a "des ministres expérimentés, de jeunes talents, il y a des ministres populaires dans ce gouvernement", a ajouté M. VALLS, selon lequel "l'équipe gouvernementale est je crois marquée par deux mots très importants pour aujourd'hui et pour demain : la cohérence et la cohésion". "Et nous obtenons des résultats, c'est ça le plus important, donc nous ne pouvons pas changer de ligne économique au moment où nous obtenons des résultats", a-t-il également affirmé, dans la droite ligne des propos tenus par le chef de l'Etat (cf. "BQ" d'hier). "Bien sûr, il pourrait y avoir des modifications à la marge, des apports" au sein du gouvernement. "Nous souhaitons élargir la majorité, à condition qu'on respecte cette cohésion et cette cohérence", a insisté M. VALLS.

"Ceux qui se sont complus dans une position critique doivent comprendre aujourd'hui que l'heure n'est pas à la déconstruction de notre politique (...) Le président de la République en appelle au rassemblement, le Premier ministre à la mobilisation", a également prévenu le ministre des Relations avec le Parlement Jean-Marie LE GUEN. "Tous les signaux économiques commencent à se mettre au vert. Ce n'est pas au moment où cette politique commence à porter ses fruits qu'il faut en changer", a-t-il martelé.

Un message adressé directement aux "frondeurs", reçus la veille pendant plus de deux heures autour de la table du Conseil des ministres par le président de la République, qui entend rassembler le plus largement possible sa majorité à l'approche des élections (cf. "BQ" d'hier). "On a la même volonté de rassemblement, mais on pense aussi que le rassemblement passe par le changement d'un certain nombre de politiques", a déclaré à l'issue de cette rencontre Mme Barbara ROMAGNAN, députée du Doubs, selon laquelle "c'est une des conditions de la crédibilité de notre combat contre le Front national, contre le désarroi de nos concitoyens". "Nous lui avons dit que pour ressouder la gauche, il fallait un agenda de réformes, avec par exemple une nouvelle loi bancaire, une politique d'investissements plus affirmée, des mesures de justice fiscale...", a ajouté l'ancien ministre Christian PAUL, élu de la Nièvre proche du maire de Lille Martine AUBRY, qui a salué "un vrai échange" avec le chef de l'Etat et "pas une rencontre pour se faire des reproches". Parmi les députés conviés à l'Elysée figuraient, outre Mme ROMAGNAN et M. PAUL, les anciens ministres Benoît HAMON et Henri EMMANUELLI, ainsi que MM. Pouria AMIRSHAHI, Laurent BAUMEL et Pascal CHERKI.

EELV et le PCF appellent à un changement de politique

"Une gauche rassemblée défendrait ses valeurs. Une gauche divisée, c'est le risque d'un deuxième tour entre le Front national et l'UMP. (...) Voilà le résultat de la division de la gauche et de l'irresponsabilité d'un certain nombre de responsables : le Parti communiste, Jean-Luc MELENCHON, Cécile DUFLOT", a dénoncé pour sa part le ministre de l'Agriculture et porte-parole du gouvernement Stéphane LE FOLL. Pour ce proche de M. HOLLANDE, la gauche est aujourd'hui dans une "espèce de cacophonie" et une "forme d'irresponsabilité par rapport au contexte politique" à cause de "ceux qui considèrent aujourd'hui que la bataille consiste à savoir si on est plus à gauche que le gouvernement", alors que la bataille politique aujourd'hui est de savoir si la République et les valeurs de la gauche sont défendues aujourd'hui, et par qui".

Des déclarations qui n'ont pas convaincu le Secrétaire national du PCF Pierre LAURENT, qui a au contraire appelé les Français à "donner de la force", lors des élections départementales, à la "nouvelle gauche qui est en train d'émerger". "Les frondeurs lui ont dit ce qu'ils pensaient de la politique gouvernementale, François HOLLANDE leur a montré la Une de "Challenges" (...). Ça confirme que les forces qui ont commencé à travailler un peu partout ensemble dans le pays, les nôtres, celles des écologistes, des frondeurs, doivent continuer à travailler ensemble parce que ce changement de politique, il est plus incontournable que jamais", a insisté M. LAURENT.

De son côté, EELV a déploré dans un communiqué l'annonce par M. HOLLANDE du maintien de sa politique économique. "Avec 74 000 emplois détruits en 2014 et un chômage élevé, la réalité commande pourtant d'envisager de sortir de la gestion de la crise pour adopter une politique volontariste et changer de cap", dénoncent les écologistes, selon lesquels "l'orientation économique du gouvernement et son refus d'écouter toutes les composantes de sa majorité ne peuvent que conduire à l'aggravation de la situation".

L'ancien député européen écologiste Daniel COHN-BENDIT a reproché pour sa part à Mme DUFLOT de jouer "la stratégie du pire", qui risque de priver la gauche d'un représentant au deuxième tour de l'élection présidentielle en 2017, comme en 2002, pour mieux préparer la suite. "Cécile DUFLOT devrait au moins expliciter le fond de sa pensée. Si le grand parti progressiste auquel elle dit aspirer voit le jour, il n'y aura pas de candidat de gauche au deuxième tour en 2017. Elle joue la stratégie du pire pour, s'il se réalise, promettre le paradis aux progressistes et les lancer à la conquête de la France comme Syriza en Grèce et Podemos en Espagne", a déclaré M. COHN-BENDIT dans un entretien accordé aux "Echos". Selon lui, "Manuel VALLS a raison de mettre sur la table l'hypothèse d'une victoire de Marine LE PEN à la présidentielle. Il serait irresponsable et même idiot de dire le contraire. On a trop reproché au PS et à Lionel JOSPIN d'avoir ignoré, d'une manière hautaine, la possibilité pour Jean-Marie LE PEN d'être au second tour (en 2002, NDLR) pour exclure aujourd'hui une hypothèse on ne peut plus sérieuse". Cependant, le Premier ministre "ne peut pas appeler tout le monde à faire barrage au FN sans accepter une évolution politique. On ne peut pas simplement jouer sur le chantage", ajoute M. COHN-BENDIT. Dans ce contexte, il a exhorté UMP, PS, gauche de la gauche, centristes libéraux "et je ne sais qui d'autre" à mettre un terme au "manichéisme politique" qui règne actuellement et à "trouver un terrain d'entente" pour réformer le pays.

Le chef de l'Etat annonce "une troisième levée" de fonds pour le "grand emprunt"

Le président François HOLLANDE a annoncé hier, lors d'une visite d'entreprise en Isère, "qu'il y aura une troisième levée de grand emprunt pour que nous puissions avoir cette capacité de poursuivre, au-delà de 2017, ce que nous avons déjà engagé depuis plusieurs années". "Nous n'avons pas encore fixé l'enveloppe – faut-il que nous ayons déjà consommé toutes celles qui ont été d'ores et déjà dégagées – mais nous ferons avec M. (Louis) SCHWEITZER (Commissaire général à l'investissement) l'évaluation", a-t-il précisé.

"Nous avons fait déjà deux levers de grands emprunts qui ont permis de créer le PIA, le programme d'investissements d'avenir", a également rappelé le chef de l'Etat. "A l'horizon de 2017, il n'y aura plus de ressources suffisantes donc nous lèverons une fois encore (...) de nouveaux fonds pour apporter aux entreprises françaises qui sont dans l'innovation, l'exportation et la transition énergétique, les moyens de pouvoir assurer leur développement et donc de créer de l'emploi", a-t-il enchaîné. M. SCHWEITZER avait plaidé lundi pour lancer un troisième PIA, en vantant les résultats des deux précédents, dotés au total de 47 milliards d'euros.

Le principe du PIA, financé notamment par un grand emprunt, avait été lancé en 2010 sous la présidence de M. Nicolas SARKOZY, puis repris par la gauche. Son idée est de promouvoir "l'excellence" en France, que ce soit en finançant des projets de recherche ou en apportant du capital à des start-up. Une commission présidée par les anciens Premiers ministres Alain JUPPE et Michel ROCARD avait identifié six axes stratégiques majeurs : enseignement supérieur et formation, recherche, modernisation industrielle, développement durable, économie numérique, santé et biotechnologies.

M. Emmanuel MACRON veut qu'une partie du plan Juncker aille vers le capital-risque

Au niveau européen, le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON a défendu hier les investissements du plan du président de la Commission européenne Jean-Claude JUNCKER, d'un montant de 315 milliards d'euros en trois ans. "A longueur de journée, on parle de l'Europe en disant "il y a des contraintes"", a expliqué le ministre devant la presse après avoir visité un accélérateur de start-up, Numa, dans le centre de Paris. "Quand on parle d'investissements, on reconstruit une histoire positive de l'Europe", a-t-il précisé.

Il ne s'est cependant pas aventuré trop loin dans les chiffres du financement de ce plan, l'argent public (21 milliards à l'heure actuelle) devant servir de levier pour lever des fonds privés. La France s'est engagée la semaine dernière à fournir 8 milliards d'euros pour ce plan (5 milliards pour la caisse des dépôts, 3 milliards pour la Banque publique d'investissement), de même que l'Allemagne et l'Italie pour une somme équivalente. L'Espagne prévoit une enveloppe de 1,5 milliard d'euros. M. MACRON était accompagné du vice-président de la Commission européenne chargé de l'Emploi et de la croissance Jyrki KATAINEN, en tournée européenne pour promouvoir le plan d'investissements.

"Nous manquons de capital-risque en Europe, les entreprises obtiennent des prêts auprès des banques mais manquent de prise de risque (...), il y a une faiblesse du marché sur ce terrain, nous sommes derrière les Américains", a déclaré le ministre. Il s'agit, a précisé son entourage, de permettre à des PME ou des start-up innovantes déjà créées de passer à la vitesse supérieure, en fournissant notamment de gros montants en fonds propres, quand elles se financent le plus souvent aujourd'hui via des prêts bancaires.

La France souhaite voir le guichet du plan ouvert dès l'été et encourage déjà, avec ses partenaires, à l'identification et la préparation de projets candidats à financement. M. MACRON a rappelé hier que les grands projets d'infrastructures ne seraient pas oubliés mais a souhaité également que soient privilégiées, en plus du financement des PME et start-up, la transition et l'efficacité énergétiques ou encore l'éducation et la formation. Concrètement, les projets à plus petite échelle pourront être présentés directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou de banques commerciales, via des conventions avec la Banque européenne d'investissement (BEI) afin d'éviter la lourdeur d'une centralisation au Luxembourg. Le montage financier qui va permettre de passer 21 milliards d'euros publics actuellement sur la table à 315 milliards d'euros publics et privés reste assez flou.

Le président de la banque centrale allemande Jens WEIDMANN juge le nouveau délai accordé à la France pour réduire ses déficits "extrêmement problématique"

Le gouvernement compte beaucoup sur ces investissements pour refaire partir la croissance et, in fine, améliorer ses comptes publics. D'autant plus que Paris devra vraiment tenir ses nouveaux engagements en matière de réduction des déficits. Le nouveau délai que la France vient d'obtenir de la Commission européenne (jusqu'en 2017), approuvé par les deux tiers des Français selon un sondage Tilder-LCI-OpinionWay, passe mal auprès de certains partenaires.

Hier, le président de la banque centrale allemande Jens WEIDMANN a jugé cette tolérance "extrêmement problématique". "J'avais espéré qu'un pays comme la France remplisse un rôle d'exemple" en matière de discipline budgétaire, mais "rares ont été les années où (Paris) a respecté les plafonds de déficit budgétaire", a-t-il relevé. Globalement "le respect des règles (budgétaires) est de fait plus faible qu'avant la crise" de la dette qui a secoué la zone euro à partir de 2010, a regretté M. WEIDMANN.

La Banque centrale européenne est sur la même ligne, d'autant plus qu'elle a lancé lundi un vaste plan de rachat d'actif pour soulager les Etats et les aider à faire les réformes et ajustements budgétaires attendus. "On a d'ores et déjà acheté 9,8 milliards d'euros d'obligations en trois jours", à la clôture des comptes mercredi soir, a dit M. Benoît COEURE, membre du directoire de la BCE, lors d'un colloque financier à Paris. Il a assuré que la BCE était ainsi "exactement sur la bonne voie" pour atteindre son objectif, à savoir un volume de 60 milliards d'euros par mois.

M. COEURE a par ailleurs précisé que la maturité moyenne des titres de dette achetés par la BCE était "proche de neuf ans", ce qui est selon lui "très long" et doit permettre de "renforcer l'effet économique (des) interventions" de l'institution de Francfort, en les inscrivant dans la durée. Le banquier central a jugé que les craintes d'une pénurie de titres qui empêcherait la BCE d'acheter au rythme souhaité n'étaient pas fondées, car selon lui, il ne faut pas "sous-estimer le marché" et sa capacité à créer des actifs susceptibles de finir dans les coffres de l'institution de Francfort. M. WEIDMANN, a pour sa part redit son scepticisme vis-à-vis de la mesure.

Le recours, par l'Etat, aux conseils extérieurs, s'est élevé à 150 millions d'euros par an entre 2011 et 2013

La Cour des comptes a réalisé une enquête portant sur le recours par l'Etat aux conseils extérieurs, pour la période 2011-2013, c'est-à-dire les personnes, qu'elles soient privées ou publiques, délivrant des prestations intellectuelles dans lesquelles la part de "conseil est supérieure à celle de "service". Cette enquête a été conduite à la demande de la commission des Finances de la Haute Assemblée.

Ces dépenses, note la Cour ne font pas l'objet d'un suivi particulier, ce qui rend leur estimation délicate. Pour la période 2011-2013, elles ont atteint 150 millions d'euros en moyenne, en nette diminution par rapport à la période précédente. En 2011, le montant des prestations commandées par l'ensemble des administrations publiques avait atteint 1,1 milliard d'euros (contre 4,4 milliards d'euros en Grande-Bretagne et 21,8 milliards en Allemagne). Les dix premiers cabinets de conseil représentant plus de 40 % du volume total de facturation entre 2011 et 2013.

Répondant à des besoins multiples aux justifications inégalement pertinentes, le recours à des conseils extérieurs procède parfois, en l'absence de réflexion préalable sur son opportunité et de doctrine transversale, d'une logique de recours au "cas par cas", note la Cour, qui rappelle que ce recours est justifié lorsque l'administration ne dispose pas des compétences ou des informations utiles en son sein, mais peut être parfois plus contestable. De fait, "l'administration ne mobilise pas suffisamment, faute d'outils adaptés, les nombreuses compétences dont elle dispose en son sein" poursuit le rapport, qui précise que "malgré le caractère à la fois particulier et sensible des prestations de conseil, l'administration n'a pas développé de savoir-faire spécifique en matière d'achat de prestations intellectuelles".

La Cour des comptes recommande donc, sur les dépenses de conseil extérieur, de renforcer le suivi budgétaire et comptable des dépenses de conseil par les secrétaires généraux et les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels, notamment grâce à la nouvelle nomenclature des achats, et de veiller au renouvellement et à la diversification des prestataires de conseil.

Sur les conditions de recours aux conseils extérieurs, elle propose de "formaliser, dans chaque ministère, sous l'égide du secrétariat général du gouvernement, des doctrines de recours aux conseils extérieurs et, pour chaque domaine, des guides de bonnes pratiques pilotés par une

administration chef de file", de "créer des outils de recensement des expertises disponibles au sein de l'Etat et mettre en réseau les services de conseils internes et les corps d'inspection et de contrôle", de "développer l'intervention d'équipes mixtes de conseil, constituées des corps d'inspection ou des équipes internes d'experts et de consultants", d'utiliser davantage "les possibilités, prévues par le Code des marchés publics, de dialogue avec les candidats dans la phase de passation du marché afin de s'assurer de l'adéquation des offres aux besoins", ou encore de "renforcer, sous l'égide du secrétariat général du gouvernement, les règles relatives à la déontologie et à la prévention des conflits d'intérêts en systématisant, dans chaque ministère, les chartes de déontologie et en y incluant des dispositions sur les rapports avec les conseils extérieurs".

Sur les conditions d'emploi des conseils extérieurs, la Cour recommande de "prévoir, dans les cahiers des charges des marchés de conseil, les modalités de transfert des compétences entre les prestataires et l'administration et inclure à cet effet une clause spécifique dans le cahier des clauses administratives générales", de "valoriser les fonctions de responsable du pilotage des missions de conseil extérieur au moyen d'un positionnement plus attractif et de formations adaptées", ou encore de "développer, dans un cadre interministériel, des outils de capitalisation et de partage (bases de données, espaces partagés) des résultats des prestations".

Le recours par l'Etat à des conseils extérieurs ne pose pas de problème de principe mais doit être réalisé dans de meilleures conditions

MM. Albéric de MONTGOLFIER, sénateur (UMP) d'Eure-et-Loir, rapporteur général de la commission des Finances, et Philippe DALLIER, sénateur (UMP) de Seine-Saint-Denis, ont préparé un rapport à partir de l'enquête de la Cour des comptes.

Pour les deux sénateurs, "le recours par l'Etat aux conseils extérieurs est utile et nécessaire", car même si "l'Etat dispose en son sein d'expertises reconnues, notamment dans les corps d'inspection et de contrôle", les conseils extérieurs "apportent toutefois une compétence particulière et souvent pointue, une expérience des réformes menées dans d'autres pays, une capacité à organiser et accompagner le changement". Les deux élus considèrent en outre qu'il convient de "ne pas surestimer l'enjeu budgétaire que représente le recours aux cabinets de conseil", alors que le recensement des marchés fait apparaître une forte concentration sur certaines administrations : les deux tiers des crédits sont ainsi consommés par les ministères économique et financier, les services du Premier ministre et le ministère de la Défense – avec d'importantes incertitudes pesant sur le recensement des prestations de ce dernier.

Si le recours aux conseils extérieurs est légitime dans son principe, l'Etat doit se montrer "vigilant quant à la justification de chaque marché" notent les sénateurs, regrettant "l'absence de doctrine politique ou administrative sur le sujet" mise en évidence par la Cour des comptes. Ainsi, le "recours à un conseil extérieur ne doit pas être décidé sans que le besoin soit clairement identifié et justifié", alors que souvent, l'administration "achète une prestation qui a déjà fait l'objet, dans un autre ministère ou dans un passé proche, d'une mission similaire". En outre, le coût moyen d'un consultant est chiffré 1500 euros par jour, contre 500 euros par jour pour un fonctionnaire de catégorie A+, cette différence de coût devant être intégrée dans l'arbitrage des administrations.

Par ailleurs, le recours à un conseil extérieur de doit pas servir de "caution" à l'administration, "lorsque celle-ci cherche à faire dire par quelqu'un d'autre ce qu'elle n'ose pas dire elle-même", et ce recours ne doit pas entraîner de perte de compétence de l'Etat sur certaines missions. Ainsi, regrettent les élus, "l'Etat externalise parfois certaines de ses fonctions régaliennes, des cabinets privés pouvant par exemple être chargés de la rédaction de textes législatifs, à l'instar de la garantie

apportée au Crédit immobilier de France (CIF) dans le projet de loi de finances pour 2013, de textes réglementaires, comme dans le cas de l'écotaxe poids lourds, ou encore de contrats de concession, notamment autoroutières".

Le service "France Domaine délègue pour sa part largement l'inventaire du patrimoine immobilier de l'Etat et la renégociation des baux", ce qui suscite des interrogations : "Comment l'Etat, en principe source du droit, peut-il avoir besoin de s'entourer de conseils plus compétents que lui en la matière ? L'économie du conseil aux décideurs publics prospère-t-elle sur la complexité de la norme, ou bien sur la perte de mémoire de l'administration ?

Le ministère de la Défense a quant à lui eu fréquemment recours aux conseils extérieurs : réforme du service de santé des armées (SSA), logiciel de paye Louvois, déménagement sur le site de Balard etc. Ces marchés ont été confiés à un petit nombre de cabinets, très stables dans le temps, notamment BearingPoint et Capgemini. MM. de MONTGOLFIER et DALLIER notent que des "grands cabinets internationaux peuvent avoir accès à des informations confidentielles, ayant trait à la défense, à la sécurité, aux grands systèmes d'information de l'Etat ou aux intérêts économiques du pays : la question du respect du secret-défense ne saurait, dès lors, être éludée".

Ainsi, pour les deux rapporteurs, l'administration "doit gagner en professionnalisme dans l'achat, le pilotage et l'utilisation des prestations" : Le pilotage des missions de conseil doit être renforcé, notamment par la valorisation de la fonction de chef de projet, et les résultats des missions de conseil doivent être systématiquement évalués, dans leur qualité et leur impact, et, surtout capitalisés par l'administration, à travers leur archivage, leur mutualisation et l'organisation des transferts de compétences au profit des services commanditaires.

Constatant que le droit de la commande publique n'est pas toujours adapté à certaines missions de l'Etat, les rapporteurs proposent de renforcer des règles relatives à la déontologie et à la prévention des conflits d'intérêts.

Les députés voteront mardi la proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, dont l'équilibre a été conservé

Les députés ont achevé dans la nuit de mercredi à jeudi l'examen de la proposition de loi des députés (PS) de la Vienne Alain CLAEYS et (UMP) des Alpes-Maritimes Jean LEONETTI créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, en respectant l'équilibre tant vanté de ce texte. En effet, seule une vingtaine d'amendements sur les 1041 déposés a été adoptée, aucun ne le modifiant en profondeur.

De ce fait, la proposition de loi ne devrait pas être votée à l'unanimité mardi lors du vote solennel. Certains socialistes ne cachent pas leur déception, mais sans aller jusqu'à voter contre le texte. En revanche, les députés RDP penchent vers l'abstention. Une majorité des 198 députés UMP devrait voter pour la proposition de loi, entre 10 et 20 s'abstenir, et quelques-uns voter contre.

La proposition de loi affirme les droits des malades en fin de vie et les devoirs des médecins à l'égard de ces patients et prévoit notamment le droit du malade à un refus de traitement. Il crée un droit à la "sédation provoquant une altération profonde et continue de la conscience maintenue jusqu'au décès associée à une analgésie" parallèle à l'arrêt du traitement. Ce droit pourra s'appliquer

à la demande du patient conscient dans deux hypothèses : lorsque, atteint d'une affection grave et incurable avec un pronostic vital engagé à court terme, le malade présente une souffrance réfractaire au traitement, ou lorsque, atteint d'une affection grave et incurable, il a décidé d'arrêter un traitement de maintien en vie, et que cet arrêt engage son pronostic vital à court terme. S'agissant du patient qui ne peut plus exprimer sa volonté, le recours à la sédation pourra se faire uniquement s'il se trouve dans un des cas d'obstination déraisonnable, redéfinis par ce texte. De façon générale, la mise en place de la sédation devra respecter la procédure collégiale définie par le code de déontologie médicale et être inscrite dans le dossier médical du patient.

Une poignée de députés UMP, membres de l'Entente parlementaire pour la famille, a combattu l'article 3 du texte créant ce droit à la sédation en déposant en vain une série d'amendements visant d'abord à le supprimer, puis à introduire une série de dispositions en limitant la portée, comme une clause de conscience permettant aux médecins de refuser cet acte. Les auteurs et rapporteurs du texte ainsi que la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol TOURAINE s'y sont opposés, comme ils s'étaient opposés plus tôt à des amendements autorisant "une assistance médicalisée à mourir" (cf. "BQ" d'hier).

Deux amendements socialistes ont, en revanche été adoptés. L'un vise à reconnaître le droit du patient à sa fin de vie à domicile en prévoyant que l'information sur ce droit est assurée par les professionnels de santé. L'autre prévoit que chaque établissement de santé tienne un registre référençant chaque cas de sédation profonde et continue ayant provoqué une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, tout en respectant l'anonymat du patient.

En outre, la proposition de loi renforce les directives anticipées (expression par toute personne majeure et capable de ses souhaits relatifs à sa fin de vie). Elles seront rédigées selon un modèle fixé par décret en Conseil d'Etat, après avis de la Haute autorité de santé, afin de leur conférer un effet opérationnel pour les professionnels de santé. Ce modèle devra prévoir la situation de la personne selon qu'elle se sait ou non atteinte d'une affection grave au moment de leur rédaction. Ces directives, placées en tête des éléments à consulter par le médecin en charge du patient, s'imposeront au médecin sauf cas limitativement énumérés par la loi (si les directives anticipées sont manifestement inappropriées et ce après consultation d'un confrère) et ne seront plus limitées dans le temps (leur validité est aujourd'hui de trois ans). Elles restent toutefois révisables et révocables à tout moment.

Si la proposition de loi prévoyait que leur existence serait signalée sur la carte vitale, les députés ont adopté un amendement du gouvernement prévoyant que "les directives anticipées sont notamment conservées sur un registre national faisant l'objet d'un traitement automatisé". Ce registre dédié ne constituera toutefois pas le support exclusif des directives anticipées, afin de ne pas en exclure les personnes n'ayant pas "accès à des outils de communication à distance ou ne souhaitant pas les communiquer autrement que par un support écrit". Selon un amendement du gouvernement, les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, mandat de protection future ou sauvegarde de justice) pourront rédiger des directives anticipées après autorisation du juge des tutelles, ou le cas échéant au conseil de famille s'il a été constitué, et en considération de l'état de santé de la personne.

En l'absence de directives anticipées, le texte indique que c'est la personne de confiance qui devra être consultée en premier. Elles auront, selon un amendement écologiste, accès aux informations nécessaires du dossier médical afin de disposer des éléments nécessaires pour évaluer au mieux la situation et ainsi témoigner le plus justement de la volonté du patient – l'accès au dossier complet n'étant pas permis.

Enfin, l'Assemblée nationale a voté un amendement socialiste prévoyant que le gouvernement remettra chaque année au Parlement un rapport évaluant les conditions d'application de la loi ainsi que la politique de développement des soins palliatifs. Dans l'exposé des motifs, il est indiqué que "cette mission pourrait être confiée à l'observatoire national de la fin de vie".

A propos des soins palliatifs, un amendement UMP prévoit que "les étudiants en médecine, les médecins, les infirmiers, les aides-soignants et les aides à domicile ont droit à une formation aux soins palliatifs", ainsi que le préconisait le rapport de la commission présidée par le professeur Didier SICARD, ancien président du Comité consultatif national d'éthique (cf. "BQ" du 19 décembre 2012).

Réforme territoriale : l'Association des régions de France exprime sa déception

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République-NOTRe (cf. "BQ" du 11 mars).

Le président de l'Association des régions de France, M. Alain ROUSSET, président (PS) du conseil régional d'Aquitaine, député de la Gironde s'est abstenu lors du vote (cf. "BQ" du 11 mars). De fait alors que l'Assemblée des départements de France-ADF, présidée par M. Claudy LEBRETON, président (PS) du conseil général des Côtes-d'Armor, s'est montrée plutôt satisfaite du texte, l'Association des régions de France a exprimé sa déception. "Les Régions estiment que le texte actuel (...) est loin de l'ambition affichée par le président de la République", a déclaré l'ARF. Le "redressement économique du pays" doit, comme dans "les pays d'Europe du Nord ou l'Italie (...) s'appuyer sur le couple Régions-PME. Il faut doter les collectivités locales de véritables blocs de compétences" en faisant confiance aux régions pour "les politiques de formation, orientation, emploi et développement économique et d'autre part les politiques de mobilité et de développement durable", et les régions doivent avoir "les leviers pour mener des politiques équilibrées d'aménagement du territoire" a précisé l'ARF. L'Etat, quant à lui ""doit se recentrer sur ses missions régaliennes et de protection et de sécurité des populations en transférant ses missions opérationnelles aux collectivités locales", estime l'ARF.

Le Bureau de l'Association des Petites Villes de France-APVF demande solennellement au président de la République d'étaler la baisse des dotations sur le mandat municipal

Le Bureau de l'Association des petites villes de France, que préside M. Olivier DUSSOPT, député (PS) de l'Ardèche, maire d'Annonay, a saisi solennellement le président de la République sur la "problématique de la soutenabilité de la baisse des dotations".

Si l'APVF "ne remet pas en cause la nécessité de réduire les déficits publics, ni la mise en place d'un partage équitable des efforts à consentir entre l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales", elle note cependant "que les communes jouent un rôle d'amortisseur économique et social".

En outre, l'APVF a indiqué que certains maires sont contraints de mettre en place des "plans sociaux" avec une fermeture partielle de services publics, le non-remplacement des départs en retraite et des congés, la suppression des postes vacataires.

Le CSFPT va lancer la rédaction d'un Livre blanc sur la fonction publique territoriale

Alors que M. Philippe LAURENT, maire (DVD) de Sceaux, a été réélu président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale-CSFPT (cf. infra), cette instance va lancer la rédaction d'un Livre blanc sur la fonction publique territoriale.

Ce Livre blanc établira un "diagnostic, (...un) état des lieux objectif et partagé de la fonction publique territoriale, ses forces, ses difficultés, ses points de tension, les réformes les plus urgentes à engager".

Le Premier ministre israélien Benjamin NETANYAHU admet que le risque pour le Likoud de perdre les élections législatives est "réel"

Lassé de "l'indiscipline" au sein de son gouvernement, M. Benjamin NETANYAHU a limogé en décembre dernier sa ministre de la Justice Tzipi LIVNI et son ministre des Finances Yaïr LAPID, et provoqué des élections anticipées bien avant l'échéance prévue de novembre 2017 (cf. "BQ" du 9 décembre 2014). Aussi les Israéliens sont-ils appelés aux urnes mardi prochain pour des législatives très incertaines qui décideront si le Premier ministre conservateur demeure ou non aux commandes d'un pays confronté à des menaces sécuritaires et à de lourds défis sociaux. Ce scrutin est, dans une large mesure, un référendum pour ou contre M. NETANYAHU, 65 ans, aux commandes depuis mars 2009, et au pouvoir pendant presque une décennie en comptant le premier de ses trois mandats, de 1996 à 1999. Il s'agit de "la deuxième plus longue période" d'exercice du pouvoir après celle exercée par David Ben GOURION, le fondateur de l'Etat d'Israël, relève M. Tamir SHEAFER, professeur de sciences politiques

Si les résultats sont aussi serrés qu'annoncé, les élections ne seront que le prélude à d'intenses tractations pour savoir si M. NETANYAHU, son principal adversaire travailliste Isaac HERZOG, ou même éventuellement un autre des 120 députés élus mardi est le mieux à même de former une coalition de gouvernement. Les 5,8 millions d'électeurs israéliens risquent alors de ne pas connaître le nom de leur prochain chef de gouvernement avant plusieurs jours, peut-être plusieurs semaines.

Le futur Premier ministre aura une tâche hors de proportions avec les dimensions d'un Etat de huit millions d'habitants : protéger le pays contre les menaces de guerre au nord et au sud, parer les progrès du jihadisme et de l'influence iranienne, affronter l'offensive diplomatique palestinienne, faire pièce aux pressions internationales de toutes sortes, restaurer les liens avec le grand allié américain ; et en même temps préserver une vitalité économique enviée, tout en combattant les disparités sociales parmi les plus grandes des pays développés.

M. NETANYAHU s'est érigé en bouclier dans un environnement régional hostile. "Ne jouons pas avec notre avenir ni avec l'avenir de nos enfants", a-t-il lancé durant sa campagne, qui a culminé non pas à Jérusalem ou Tel Aviv, mais à Washington, où il a défié la Maison Blanche pour dire tout le mal qu'il pensait d'un éventuel accord sur le nucléaire iranien. Jusqu'à récemment, les sondages voyaient le Likoud au coude à coude avec l'Union sioniste de M. HERZOG et de Mme LIVNI, son alliée. Les experts accordaient à M. NETANYAHU les meilleures chances de coaliser autour de son parti les partis de droite et ultra-orthodoxes.

La querelle publique avec Washington, ses discours alarmistes sur la sécurité et même les polémiques sur le train de vie dans ses résidences et les agissements privés de sa femme ont longtemps permis à M. NETANYAHU de couvrir les critiques de M. HERZOG et Mme LIVNI sur le coût du logement ou la cherté de la vie, préoccupations majeures de ses compatriotes. Mais les derniers jours ont vu l'Union sioniste augmenter son avantage. Cette avance de quelques sièges est cependant tout sauf la garantie qu'un travailliste gouvernera à nouveau Israël pour la première fois depuis Ehud BARAK en 2001. Mme LIVNI est bien placée pour savoir que, dans un système

électoral qui fait la part belle aux alliances avec les petits partis, il ne suffit pas d'arriver en tête. Son parti Kadima avait remporté le plus de sièges en 2009, mais elle avait dû céder le pas à M. NETANYAHU pour le siège de Premier ministre.

Face à M. Netanyahu, M. HERZOG, 54 ans, avocat et fils du sixième président israélien, a opposé sa voix de fausset et son visage juvénile en tâchant de se débarrasser de l'image de celui qui n'aurait pas la carrure de l'emploi. "J'ai toujours surpris mon monde. On a toujours dit de moi que je n'avais pas les ressources, j'ai prouvé que je les avais", assure-t-il. "Je suis beaucoup plus fort que les gens ne croient". M. HERZOG s'est entendu avec Mme LIVNI pour qu'ils assument chacun deux ans la fonction de Premier ministre en cas de victoire. Les experts envisagent néanmoins un gouvernement d'union nationale dont la direction incomberait soit à M. NETANYAHU, soit à M. HERZOG, soit à l'un puis l'autre dans un accord de partage du pouvoir. M. Moshé KAHLON, ancien du Likoud et aujourd'hui patron d'un nouveau parti de centre-droit (Koulanou), est annoncé comme le possible faiseur de roi.

M. NETANYAHU a admis que le risque de perdre était "réel", dans un entretien dont le "Jerusalem Post" a publié des extraits hier. "Si l'écart continue de grandir entre le Likoud et le Parti travailliste, dans une semaine HERZOG et LIVNI seront Premiers ministres à tour de rôle, avec le soutien des partis arabes", assure-t-il, avant d'ajouter : "Ils ne tiendront pas le coup une milliseconde. Ils n'ont aucune des qualités nécessaires pour diriger. Vous aurez des Premiers ministres qui se mettront à plat ventre à la moindre pression". "On fera pression sur nous pour que nous nous retirions sur les lignes de 1967 et pour que nous divisions Jérusalem. On fera pression sur nous pour que nous cessions de nous opposer à un accord (international sur le nucléaire) iranien", poursuit-il. "Ils capituleront sur tous les fronts", affirme-t-il encore.

Un nouveau sondage publié hier "Haaretz" accorde 24 sièges à l'Union sioniste (un de plus que dans la précédente enquête) et 21 au Likoud (deux de moins), sur les 120 du parlement. Le parti Koulanou est crédité de 11 sièges, deux de plus que dans le précédent sondage.

Les forces en présence

Sur les 120 sièges du Parlement sortant issu des élections de 2013, le bloc de droite en occupe 43 : le Likoud de M. NETANYAHU (20), Israël Beiteinou (11), le Foyer juif (12). Le centre : 27 (Yesh Atid 19, HaTnuah 6, Kadima 2). La gauche : 21 (Parti travailliste 15, Meretz 6). Les Partis ultra-orthodoxes : 18 (Shass 11, Judaïsme unifié de la Torah 7). Les partis arabes : 11 (Raam Taal/Liste arabe unie 4, Hadash 4, Balad 3)

Le Parti travailliste et HaTnuah ont fait alliance au sein d'une Union sioniste pour attirer les électeurs centristes, également convoités par le nouveau parti de centre droit de M. KAHLON, dissident du Likoud. A la suite de querelles intestines, le Shass s'est divisé et son ancien leader Eli Yishaï mène à présent le nouveau parti Yahad, qui présente une plateforme commune avec des extrémistes religieux susceptible de faire concurrence non seulement au Shass mais aussi au Foyer juif, ultra-nationaliste. Les partis arabes israéliens présentent pour la première fois une liste commune.

Le système électoral, facteur de pluralisme et d'instabilité

Le système électoral assure une large représentation à la Knesset de la pluralité des courants politiques du pays. Mais les voix s'élèvent de plus en plus nombreuses pour dire qu'il rend Israël de plus en plus ingouvernable. La proportionnelle intégrale en vigueur depuis la création d'Israël

ne connaît guère qu'une restriction : obtenir 3,25 % des voix pour entrer à la Knesset. Ce seuil d'éligibilité, autrefois à 2 %, a été relevé en mars 2014 à l'initiative de la coalition gouvernementale au pouvoir, alors que tous les députés de l'opposition avaient boycotté les débats devant le risque d'exclusion des petits partis. C'est cette nouvelle barre qui a poussé les quatre principaux partis arabes israéliens à faire pour la première fois liste commune.

Après les résultats officiels, le président Reuven RIVLIN aura sept jours pour choisir auquel ou à laquelle des 120 députés élus il confiera la formation du gouvernement. Celui-ci ou celle-ci aura 28 jours pour constituer une coalition. Le président peut, si nécessaire, prolonger de 14 jours. En cas d'échec, le président peut confier la tâche à un autre parlementaire, avec un délai de 28 jours. Un troisième prétendant n'aurait plus lui que 14 jours avant que le président ne réclame de nouvelles élections. Le chef du parti vainqueur est généralement celui à qui il revient de former une coalition. Mais cela n'est pas obligatoire. Aucun parti n'est jamais parvenu à réunir une majorité de 61 députés pour gouverner seul.

Union européenne

Parlement européen
Comité économique et social
Commission, Cour de justice, Cour des comptes,
Banque européenne d'investissement



Les Biographies.com

Plus de 80 ouvrages biographiques et monographiques, sous reliure mobile,
mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

U n d é p a r t e m e n t d e l a S o c i é t é G é n é r a l e d e P r e s s e

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Philippe RIQUER, ancien collaborateur de MM. Dominique STRAUSS-KAHN, Christian SAUTTER, Laurent FABIUS et de Mme Florence PARLY, jusqu'alors directeur régional des finances publiques d'Alsace, a été nommé directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône

M. Philippe RIQUER, administrateur général des finances publiques, ancien collaborateur de MM. Dominique STRAUSS-KAHN, Christian SAUTTER, Laurent FABIUS et de Mme Florence PARLY à Bercy, jusqu'alors directeur régional des finances publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin, a été nommé directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône. Il remplace M. Hervé LE FLOC'H-LOUBOUTIN, administrateur général des finances publiques, en poste depuis 2013, admis à faire valoir ses droits à la retraite de la fonction publique.

Né en novembre 1955, ancien attaché d'administration centrale au ministère de l'Intérieur, ancien inspecteur des impôts, M. Philippe RIQUER fut affecté au ministère de l'Economie, des Finances et du Budget en 1985, à sa sortie de l'ENA (promotion "Léonard de Vinci"). Il fut notamment chargé du bureau "opérations financières et coopération technique Outre-mer et à l'étranger" (bureau D1) à la direction de la comptabilité publique, entre 1986 et 1988, avant d'être chargé du bureau "politique du personnel, administration des cadres supérieurs et agents comptables" (bureau A1) à cette même direction (1988-1990). Il effectua ensuite sa mobilité comme chef de la subdivision administrative des Iles-sous-le-Vent (Polynésie française) entre 1990 et 1992. Revenu à la direction de la comptabilité publique, il y fut à nouveau chef du bureau A 1 de 1992 à 1995, puis sous-directeur de la dette publique et des opérations de trésorerie (1995-1996), et sous-directeur de l'administration des personnels des services déconcentrés du Trésor (1996-1998). Nommé directeur adjoint, il fut chargé de la sous-direction "études, coordination, réseau" à cette direction, en septembre 1998. Conseiller technique, chargé des personnels et de l'organisation du ministère, au cabinet de M. Dominique STRAUSS-KAHN au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1998-1999), et au cabinet de M. Christian SAUTTER au secrétariat d'Etat au Budget (octobre 1998), il occupa les mêmes fonctions au cabinet de M. SAUTTER au ministère de l'Industrie de novembre 1999 à mars 2000 et au cabinet de Mme Florence PARLY au secrétariat d'Etat au Budget, à partir de janvier 2000. Conseiller auprès de M. Laurent FABIUS, au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, en charge de la réforme, de l'organisation et des relations sociales du ministère (avril-septembre 2000), et auprès de Mme Florence PARLY au secrétariat d'Etat au Budget (juillet-septembre 2000), il fut ensuite trésorier-payeur général de l'Isère (2000-2006). M. Philippe RIQUER était depuis 2009, directeur régional des finances publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin.

Le Conseil d'Etat : Organigrammes - Biographies

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

Plusieurs anciens collaborateurs de Mme Geneviève FIORASO, au secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rejoignent le cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Plusieurs anciens collaborateurs de Mme Geneviève FIORASO, au secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, viennent d'être nommés au sein du cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il s'agit de :

M. Jean-Paul de GAUDEMAR, professeur des universités, ancien recteur de l'académie d'Aix-Marseille, ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale, ancien collaborateur de M. Jean-Marc AYRAULT à Matignon, jusqu'alors conseiller spécial de Mme Geneviève FIORASO, a été nommé conseiller auprès de la ministre, enseignement supérieur et recherche.

Né en mars 1947, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1967), agrégé de sciences économiques et de gestion, docteur en économie, M. Jean-Paul de GAUDEMAR fut chargé de recherches au Centre d'études des techniques économiques modernes (1971-1973), et parallèlement assistant à l'université de Paris I (1971-1975). Professeur de sciences économiques à l'université d'Aix-Marseille II, de 1976 à 1982, il fut doyen de la faculté de sciences économiques de cette université de 1989 à 1991. Chargé de mission, responsable de l'équipe "technologies" (1982-1984), puis responsable de l'équipe "localisations des activités industrielles et tertiaires" (1984-1985) à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale-DATAR, il fut directeur à cette délégation de 1985-1987, puis recteur de l'Académie de Strasbourg (1991-1997), et recteur de l'Académie de Toulouse (1997-2000). Directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale (2000-2004), il fut de juillet 2004 à mars 2012, recteur de l'académie d'Aix-Marseille. M. Jean-Paul de GAUDEMAR fut nommé en mai 2012, conseiller éducation au cabinet de M. Jean-Marc AYRAULT à Matignon. Il était depuis mars 2014, conseiller spécial au cabinet de Mme Geneviève FIORASO au secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

M. David PHILIPONA, jusqu'alors directeur de cabinet adjoint de Mme Geneviève FIORASO, a été nommé conseiller chargé de la recherche, de l'innovation, de l'espace et des relations avec les entreprises.

Né en avril 1977, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1998), de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications et de l'Ecole normale supérieure de Cachan, titulaire d'un diplôme d'études approfondies de mathématiques pures, ingénieur en chef des mines, M. David PHILIPONA fut chercheur au CNRS (2003-2006), puis chargé de la mission "informatique distribuée" au service des technologies de l'information et de la communication à la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2006-2009), avant d'être chef du bureau du logiciel au service des technologies de l'information et de la communication à cette direction générale (avril-août 2009). Chef du bureau de l'audiovisuel et du multimédia à la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, au ministère du Redressement productif, de septembre 2009 à août 2012, il fut ensuite conseiller technique chargé de la compétitivité, de l'innovation, du financement et des mutations économiques au

cabinet de M. Guillaume GAROT au ministère délégué chargé de l'Agroalimentaire (2012-2013). M. David PHILIPONA fut nommé en juin 2013, conseiller transfert, énergie, numérique et développement durable au cabinet de Mme Geneviève FIORASO au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche puis en avril 2014 directeur de cabinet adjoint de Mme Geneviève FIORASO au secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

M. François LEMOINE, professeur des universités – praticien hospitalier, jusqu'alors conseiller chargé de la santé, de la recherche médicale et de la formation médicale au cabinet de Mme FIORASO, occupera les mêmes fonctions au cabinet de Mme VALLAUD-BELKACEM.

Né en juin 1953, docteur en médecine et docteur en biologie des cellules sanguines, interne des hôpitaux de Paris à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, M. François LEMOINE est professeur des universités – praticien hospitalier, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière depuis 1999. Nommé en 2006, directeur du centre de thérapie cellulaire et génique au service des biothérapies du groupe Pitié-Salpêtrière, et directeur du département d'enseignement d'immunologie à la Faculté de médecine Pierre et Marie Curie. Président du COSSEC en biothérapies de l'Inserm, il présida la Société française de thérapie cellulaire et génétique (dont il fut l'un des fondateurs) de 2008 à 2011. M. François LEMOINE était depuis décembre 2014, conseiller en charge de la santé, de la recherche médicale et de la formation médicale au cabinet de Mme FIORASO, au secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. .

Mme Anne PEYROCHE, jusqu'alors conseillère chargée de la recherche au cabinet de Mme FIORASO, occupera les mêmes fonctions au cabinet de Mme VALLAUD-BELKACEM.

Née en mai 1971, ancienne élève de l'Ecole normale supérieure Cachan, agrégée en biochimie-génie biologique, docteur en biologie cellulaire et moléculaire, Mme Anne PEYROCHE est chercheuse au Commissariat à l'énergie atomique-CEA, depuis 1999. Elle était depuis mai 2014, conseillère chargée de la recherche au cabinet de Mme FIORASO, au secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Mme Françoise NOITON, administratrice générale des finances publiques, jusqu'alors déléguée du directeur général des finances publiques pour l'interrégion Rhône-Alpes-Bourgogne, devient directrice départementale des finances publiques de l'Essonne

Mme Françoise NOITON, administratrice générale des finances publiques, jusqu'alors déléguée du directeur général des finances publiques pour l'interrégion Rhône-Alpes-Bourgogne, a été nommée directrice départementale des finances publiques de l'Essonne. Elle remplace Mme Annick DUMONT, administratrice générale des finances, en poste depuis 2009, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Née en juillet 1951, Mme Françoise NOITON fut directrice des services fiscaux de Paris-Ouest (1994-2000) puis directrice départementale des impôts à la direction des services fiscaux de Paris Centre (2001-2005) avant d'être directrice des services fiscaux du Cher (2005-2008). Directrice des résidents à l'étranger et des services généraux (2008-2009) puis directrice départementale des finances publiques de Meurthe-et-Moselle (2010-2012), Mme Françoise NOITON était, depuis mars 2012, déléguée du directeur général des finances publiques pour l'interrégion Rhône-Alpes-Bourgogne.

Les candidatures de MM. Rachid ARHAB, Alexandre KARA, Emmanuel KESSLER et Gilles LECLERC retenues pour la présidence de Public Sénat

La commission de sélection des candidatures pour la présidence de Public Sénat a annoncé hier avoir retenu quatre candidats pour des auditions qui se dérouleront le 26 mars prochain.

Il s'agit de M. Gilles LECLERC, actuel président-directeur général Public Sénat depuis juin 2009, ancien rédacteur en chef responsable du service politique, économie, social et Europe de France 2 ; M. Rachid ARHAB, journaliste de France Télévisions, ancien membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de 2007 à 2013, ancien coprésentateur (avec Mme Carole GAESSLER) du journal télévisé de 13h de France 2 ; M. Alexandre KARA, éditorialiste politique à Europe 1, ancien chef du service Politique d'Europe 1 et de France 2 ; et M. Emmanuel KESSLER, chef du pôle Economie de LCI, ancien rédacteur en chef de BFM.

Jeudi 26 mars, les auditions débiteront à partir de 9h30 et seront retransmises sur Public Sénat et sur le site internet du Sénat. L'ordre de passage des candidats sera tiré au sort le jour même des auditions.

Au cours de la première quinzaine du mois d'avril 2015, le Bureau du Sénat désignera, sur proposition du président du Sénat, le nouveau président-directeur général de Public Sénat. Celui-ci prendra ses fonctions à compter du 1^{er} juin 2015 pour une durée de trois ans.

M. Christophe CEVASCO, jusqu'ici consultant indépendant et précédemment directeur des affaires publiques et du développement, membre du comité exécutif de Philips France, va devenir directeur Corporate Affairs France de Philip Morris International

M. Christophe CEVASCO, jusqu'ici consultant indépendant et précédemment directeur des affaires publiques et du développement, membre du comité exécutif de Philips France, va prendre les fonctions de directeur Corporate Affairs France de Philip Morris International. Il remplace M. Antoine LEFRANC qui était préalablement en charge des affaires européennes à Bruxelles avant de rejoindre Paris en septembre 2012 et qui rejoint le siège international opérationnel de Philip Morris International (PMI) à Lausanne (Suisse).

Né en novembre 1964, diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences politiques, M. Christophe CEVASCO fut, de 1987 à 1990, collaborateur parlementaire de M. Michel SAPIN, alors député des Hauts-de-Seine et président de la commission des lois. De 1990 à 1991, il fut conseiller pour les affaires parlementaires auprès de M. Michel ROCARD, alors Premier ministre, avant de devenir adjoint au chef de cabinet, conseiller affaires réservées de M. SAPIN, alors ministre délégué à la Justice. De 1992 à 1993, il fut conseiller chargé des relations avec le Parlement au cabinet de M. SAPIN, alors ministre de l'Economie et des Finances. Il rejoignit en 1993 le groupe Total comme délégué général adjoint de Total Russie/CEI. De 1995 à 1998, il occupa le poste de directeur du développement international Total Lubrifiants. Il fut ensuite directeur commercial TotalGaz Argentina SA à Buenos-Aires.

De 2001 à 2002, il fut chargé de mission à la direction Charbon Total CDFE Energie, avant de devenir chargé du suivi de l'ouverture des marchés gaziers et électriques à la direction générale gaz et électricité de Total. Entre 2003 et 2008, il fut directeur adjoint des relations institutionnelles, chargé des relations avec le Parlement et les élus français à la direction des relations institutionnelles de Total. En 2008, il fut nommé directeur des relations régionales Ouest de Total France, basé à Nantes et prit le poste (en 2010) de directeur général en charge du pôle "affaires publiques et lobbying". Membre du comité exécutif chez Hill & Knowlton Paris, il fut nommé directeur du développement des territoires chez Vinci Concessions (2012-2013). M. Christophe CEVASCO fut nommé en février 2013 directeur des affaires publiques et du développement, membre du comité exécutif, de Philips France, poste qu'il occupa jusqu'en mars 2014.

Rappelons que figurent également dans l'équipe française en charges des affaires publiques de Philip Morris International, M. Samuel BAROUKH, responsable des affaires publiques, ancien collaborateur de M. Jean LEONETTI aux ministères des Affaires européennes, de Mme Chantal JOUANNO au ministère des Sports et de M. Xavier BERTRAND au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, ancien assistant parlementaire du député Jean-Luc WARSMANN (cf. "BQ" du 10/12/2012) et M. Geoffroy SIGRIST en charge des affaires fiscales, ancien attaché parlementaire au cabinet du président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ancien collaborateur de M. Roger KAROUTCHI puis de M. Henri de RAINCOURT au secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, ancien assistant parlementaire du député Hervé MARITON.

M. Philippe CABOURDIN, conseiller maître à la Cour des comptes, recteur de l'Académie, de Reims, a été nommé vice-président de la Commission nationale d'orientation et d'intégration des militaires candidats à des emplois de la fonction publique de l'Etat

M. Philippe CABOURDIN, conseiller maître à la Cour des comptes, recteur de l'Académie, de Reims, ancien collaborateur de M. Pascal CLEMENT, Place Vendôme, a été nommé vice-président de la Commission nationale d'orientation et d'intégration des militaires candidats à des emplois de la fonction publique de l'Etat. Il succède à M. Thomas LESUEUR, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chef de service, adjoint au directeur des services judiciaires au ministère de la Justice, qui assumait cette vice-présidence depuis 2011.

Présidée par M. Tanneguy LARZUL, conseiller d'Etat, la Commission nationale d'orientation et d'intégration est chargée d'assurer la régularité et le bon déroulement de la procédure de recrutement des militaires candidats à des emplois dans la fonction publique.

Né en février 1961, titulaire d'un diplôme d'études approfondies d'histoire, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'Ecole du commissariat de l'armée de Terre et de l'Ecole supérieure en sciences économiques et sociales, M. Philippe-Pierre CABOURDIN, fut, notamment, directeur administratif financier du 2^{ème} régiment étranger d'infanterie de l'armée de Terre (1988-1993), adjoint au directeur général de l'Economat de l'armée (1994-1995), puis, successivement, chef du département techniques d'achat et systèmes d'information, chef de la mission audit et de contrôle (1997) et directeur des achats et de la distribution (1997-1998) à l'Union des groupements d'achats publics. Nommé auditeur à la Cour des comptes en février 2000, promu conseiller référendaire à la Cour des comptes en août, il fut directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France (2003-2005).

Conseiller pour le budget et l'administration générale au cabinet de M. Pascal CLEMENT, au ministère de la Justice, de juin 2005 à avril 2007, il fut ensuite directeur de la protection judiciaire de la jeunesse au ministère de la Justice et des Libertés à ce même ministère (2007-2011). M. Philippe-Pierre CABOURDIN est, depuis avril 2011, recteur de l'Académie de Reims. Il fut promu conseiller maître à la Cour des comptes en avril 2013.

M. Eric EMMANUELIDIS, procureur de la République adjoint près le Tribunal de grande instance de Nîmes, devrait être nommé premier vice-procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Marseille

M. Eric EMMANUELIDIS, procureur de la République adjoint près le Tribunal de grande instance de Nîmes, devrait être nommé premier vice-procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Marseille.

Né en 1964, ancien avocat, M. Eric EMMANUELIDIS fut juge placé auprès du premier président de la Cour d'appel de Bordeaux (2001-2004) puis substitut du procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Toulon (2004-2006). Substitut du procureur de la République près le Tribunal de grande instance d'Alès (2006-2009), il fut ensuite vice-procureur placé auprès du procureur général près la Cour d'appel de Nîmes (2009-2011). M. Eric EMMANUELIDIS est depuis juillet 2011, procureur de la République adjoint près le Tribunal de grande instance de Nîmes.

M. François-Xavier LEGER, conseiller des affaires étrangères, ancien ministre conseiller à Tokyo, a été nommé sous-directeur des services centraux et de la logistique à la direction des immeubles et de la logistique au Quai d'Orsay

M. François-Xavier LEGER, conseiller des affaires étrangères, ancien ministre conseiller à Tokyo, a été nommé sous-directeur des services centraux et de la logistique à la direction des immeubles et de la logistique à la direction générale de l'administration et de la modernisation du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Il remplace M. Jean-Charles DEMARQUIS, conseiller des affaires étrangères, ancien ambassadeur au Népal, en poste depuis 2013, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Né en décembre 1966, diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et de l'Institut des langues et civilisation orientales, diplômé d'études approfondies de sciences politiques, M. François-Xavier LEGER fut admis au concours pour l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (Orient) en 1992. Rédacteur à la sous-direction d'Extrême-Orient à la direction d'Asie et d'Océanie du ministère des Affaires étrangères (1992-1994), il fut ensuite deuxième secrétaire puis premier secrétaire à Tokyo (1994-1998) puis premier secrétaire à Dakar (1999-2003). Chargé de mission auprès du directeur d'Afrique et de l'Océan Indien au ministère des Affaires étrangères (2003-2004), il fut par la suite premier secrétaire à la mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève (2004-2008). Ministre conseiller à Tokyo (2008-2014), M. François-Xavier LEGER fut nommé en 2014, chargé de mission auprès du directeur des immeubles et de la logistique à la direction générale de l'administration et de la modernisation du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

M. Arnaud FLANQUART, jusqu'alors conseiller au cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rejoint la Mutuelle générale de l'éducation nationale

M. Arnaud FLANQUART, ancien directeur chargé des affaires générales et des relations avec les usagers à l'AP-HP, jusqu'alors conseiller chargé de la santé, du sport, du handicap et de l'éducation populaire au cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a été nommé directeur de projets sanitaires au sein la Mutuelle générale de l'éducation nationale.

Il sera notamment chargé de la coordination du projet de restructuration d'un hôpital situé à La Verrière dans les Yvelines.

Né en 1984, diplômé de l'Institut d'Etudes politiques de Lille et de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, titulaire d'un master en gestion publique, M. Arnaud FLANQUART fut chargé de mission nouvelles technologies à la mairie de Oignies (2002-2007) puis contrôleur de gestion au ministère de la Culture (2007-2010). Chargé d'enseignements à l'Université Paris Sorbonne Nouvelle (2010-2012), il fut chargé de mission au pôle Porte-parolat du gouvernement au cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, au ministère des Droits des femmes, Porte-parolat du gouvernement (2012-2013). Nommé directeur d'hôpital stagiaire en janvier 2011, il fut directeur chargé des affaires générales et des relations avec les usagers à l'AP-HP, d'avril 2013 à avril 2014, date à laquelle il fut nommé conseiller aux politiques sportives, chargé de la coordination interministérielle et des grands événements au cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM au ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. M. Arnaud FLANQUART fut nommé en août dernier, conseiller chargé de la santé, du sport, du handicap et de l'éducation populaire au cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

M. Philippe LAURENT, maire (DVD) de Sceaux, a été reconduit à la présidence du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale-CNFPT

M. Philippe LAURENT, 60 ans, maire (DVD) de Sceaux, professeur associé au Conservatoire national des arts et métiers, secrétaire général de l'Association des maires de France-AMF, président délégué de l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe, a été réélu à l'unanimité à la présidence du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale-CNFPT, qu'il assume depuis 2011.

Par ailleurs, M. Jean-Pierre BOUQUET, 63 ans, maire (PS) de Vitry-le-François, conseiller général et ancien député (PS) de la Marne, a été élu président de la formation chargée des questions statiques et institutionnelles.

Les communes et maires de France de plus de 20 000 habitants

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

EN QUELQUES LIGNES...

& Le président-directeur général du groupe Air France-KLM Alexandre de JUNIAC serait assuré d'avoir le soutien du gouvernement pour le renouvellement de son mandat qui sera proposé lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en mai, selon l'AFP, citant une source proche du dossier. "Le ministre de l'Economie, Emmanuel MACRON, lui a personnellement confirmé en début de semaine le soutien plein et entier du gouvernement dans le renouvellement de ses fonctions. Il lui a également confirmé le soutien du gouvernement au plan de compétitivité et de croissance (Perform 2020) qu'il a présenté", a déclaré cette source, sous couvert d'anonymat (rappelons que l'Etat détient 15,9 % du groupe franco-néerlandais).

& Le président du Sénat, M. Gérard LARCHER, a repoussé une demande de création d'une délégation sénatoriale permanente chargée d'enquêter sur l'évasion fiscale, estimant que la commission des Finances est compétente pour traiter ces questions. Cette demande avait été déposée en février au nom de l'ensemble des membres des deux commissions d'enquête qui avaient travaillé sur l'évasion fiscale internationale, en 2012, et sur le rôle des banques dans ce système, en 2013, par Mme Nathalie GOULET, sénatrice (UDI-UC) de l'Orne qui avait été vice-présidente de la première, et M. Eric BOCQUET, sénateur (CRC) du Nord, rapporteur de la seconde, après les révélations du quotidien "Le Monde" et de plusieurs médias internationaux sur cette pratique en Suisse. "M. LARCHER a indiqué que "l'ensemble des représentants des groupes politiques du Sénat a souhaité limiter la multiplication des instances internes (...) dans un contexte budgétaire contraint", et "réaffirmé la primauté de travaux de contrôle, en particulier sous l'égide des sept commissions permanentes". "Cette décision est tout à fait regrettable, au moment où le nouveau gouvernement grec fait de la lutte contre l'évasion fiscale l'une de ses priorités pour redresser ses comptes, au moment où le Parlement européen crée une commission spéciale pour enquêter sur l'affaire Luxleaks, au moment enfin où notre Sénat travaille à convaincre l'opinion publique de son utilité, nous perdons aujourd'hui une belle occasion d'atteindre cet objectif", a réagi M. BOCQUET. Les deux commissions d'enquête sénatoriales avaient notamment préconisé la création d'une délégation sénatoriale permanente "dotée de moyens d'enquête et d'investigation véritables" sur l'évasion fiscale.

& Le Professeur Jean-Jacques ELEDJAM, président de la Croix-Rouge française, a confié au professeur Danièle SOMMELET professeur émérite de Pédiatrie à l'Université Nancy 1, ancien Chef de Service d'hémato-immuno-oncologie Pédiatrique du CHU de Nancy, une mission centrée sur le soutien à la parentalité. Elle devra constituer un relevé quantitatif et qualitatif de l'ensemble des actions de soutien à la parentalité menée par la Croix-Rouge française, d'en analyser les points forts et les faiblesses, puis de définir les axes stratégiques à développer pour tendre à améliorer les pratiques de l'association. Un point d'étape devrait être rendu avant l'été.

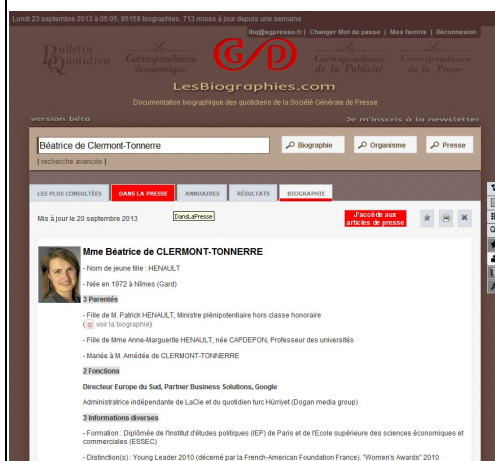
& Le Parti socialiste tentera de s'accorder mardi prochain lors de son Bureau national sur la date de la primaire pour désigner sa tête de liste aux élections régionales en Ile-de-France, a-t-on appris hier auprès de M. Christophe BORGEL, Secrétaire national du PS aux élections. Les deux candidats, M. Jean-Paul HUCHON, président sortant, et sa première vice-présidente, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, ont hâte d'être fixés et l'Ile-de-France est la seule région sans calendrier. "Si un consensus ne se dessine pas mardi, il y aura un vote. L'idée est d'avoir une date mardi", a indiqué l'entourage de M. HUCHON. Cette désignation aurait dû avoir lieu début février mais les attentats de janvier ont bousculé le calendrier.

& Une demande de levée d'immunité parlementaire de M. Yvon COLLIN, sénateur (RDSE) du Tarn-et-Garonne, vice-président de la commission des Finances, relative à une affaire de corruption, a été transmise au Sénat. Le parquet général de Lyon a envoyé à la Chancellerie la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. COLLIN, qui l'a ensuite transmise au bureau du Sénat. Selon des informations relayées jeudi par la "Dépêche du Midi", l'enquête pour corruption avait été "ouverte en 2010" à Montauban, avant d'être dépaysée à Lyon "pour une bonne administration de la justice" en raison des fonctions politiques de M. COLLIN. Dans une lettre expédiée à plusieurs destinataires, une connaissance de M. Yvon COLLIN indiquait lui avoir proposé de participer au financement d'une campagne électorale à hauteur de 40 000 euros contre un emploi au département pour son fils, croit savoir le quotidien toulousain. Dans un autre courrier, l'homme aurait assuré : "l'argent n'est jamais parvenu au parti". "C'est un traquenard, un vrai complot politique", puisque le soi-disant corrupteur n'a jamais porté plainte," s'est indigné jeudi M. COLLIN, ancien proche de M. Jean-Michel BAYLET, président du PRG et président-directeur général du groupe La Dépêche du Midi, devenu un de ses principaux rivaux politiques dans le département. "Depuis cinq ans que cette affaire traîne, à aucun moment je n'ai été interrogé" a-t-il souligné. "Comme par hasard cette affaire interfère en pleine campagne électorale, mais c'est une habitude pour Jean-Michel BAYLET Quand il a un adversaire, il le tue", a indiqué l'élu dans son bureau de Montauban. "L'affaire est entre les mains de la justice et je suis serein car je n'ai rien à me reprocher. Je vais continuer à mener campagne sans raser les murs", a-t-il conclu. M. BAYLET a pour sa part rejeté cette argumentation, estimant que le cas de M. COLLIN "est accablant". "Il faut assumer les conséquences de ses actes même les plus délictueux", a ajouté le président du Conseil général du Tarn-et-Garonne.

www.LesBiographies.com

La Documentation permanente d'information biographique et monographique

Votre service en ligne d'information biographique



La Société Générale de Presse qui édite notamment quatre quotidiens d'information, le "**Bulletin Quotidien**", la "**Correspondance économique**", la "**Correspondance de la Presse**" et la "**Correspondance de la Publicité**", met à votre disposition sa documentation biographique tenue à jour quotidiennement :

- plus de **95 000 biographies**
- des informations de **presse** illustrant les parcours professionnels
- des **organigrammes**
- les organigrammes **archivés**, notamment des Cabinets ministériels
- de multiples possibilités de **recherche**
- une accessibilité adaptée sur **mobile**

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

♦ **PJL renseignement / AAI / URVOAS** : La nouvelle autorité administrative indépendante créée par le projet de loi sur le renseignement afin d'encadrer les pratiques des services en la matière, et qui absorbera l'actuelle Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS, présidée par l'ancien Contrôleur général des lieux de privation de liberté Jean-Marie DELARUE, sera composée de magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de parlementaires, a indiqué le président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale et futur rapporteur du texte Jean-Jacques URVOAS, également membre de la CNCIS. "L'ambition est d'en faire une CNIL du renseignement", a-t-il fait savoir. Rappelons que ce texte visant à cadrer les activités des services de renseignement pour les vingt prochaines années, selon les termes de M. URVOAS, sera présenté mercredi en Conseil des ministres, puis il doit être débattu en commission à l'Assemblée nationale le 1^{er} avril, et dans l'hémicycle la semaine du 13 avril, a ajouté son rapporteur qui "chercher à construire un consensus au Parlement".

♦ **LARCHER / FNPS / vote obligatoire** : Le président (UMP) du Sénat Gérard LARCHER a déclaré hier sur RTL que la formule "FNPS" lancée par le président de l'UMP Nicolas SARKOZY "n'est pas (s)on style" ni sa "synthèse". "Je suis dans le combat contre le Front national" dont le "socle de valeurs est très éloigné de celui que les républicains partagent", ainsi que le PS "parce que c'est l'échec, échec qui conduit à nourrir le désarroi", a-t-il ajouté. Croit-il la victoire de la présidente du FN Marine LE PEN possible en 2017 ? "Je ne peux pas l'imaginer pour mon pays et je ferai tout pour que cela ne soit pas le cas", a-t-il répondu. Interrogé ensuite sur le vote obligatoire, proposé par le coprésident du groupe écologiste de l'Assemblée nationale François de RUGY, M. LARCHER s'y est déclaré opposé. "Naturellement, il faut encourager le vote. Mais casser le thermomètre ne révélera pas une situation améliorée", a-t-il relevé. "Voilà pourquoi il faut faire campagne pour expliquer l'importance des départementales", a-t-il poursuivi, tout en soulignant "que l'on vote sans connaître les départements, et sans totalement connaître les compétences des nouvelles régions, et pour un attelage qui était inconnu, dans le cadre de nouveaux cantons. C'est quand même une équation difficile à résoudre dans la tête du citoyen".

♦ **ROYAL / Agence de la biodiversité** : L'Agence nationale de la biodiversité, qui doit voir le jour d'ici la fin de l'année, disposera d'une enveloppe de "60 millions d'euros parmi les investissements d'avenir pour financer des projets centrés autour de l'eau et de la biodiversité", a annoncé hier la ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL lors d'une présentation du projet de loi sur la biodiversité, discuté à l'Assemblée nationale à partir de lundi. Ces 60 millions d'euros s'ajouteront aux 225 millions de crédits de fonctionnement de l'Agence, qui regroupera quatre établissements existants afin de rendre plus cohérente et plus efficiente l'action de l'Etat en matière de biodiversité : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'établissement public des parcs nationaux, l'agence des aires marines protégées et l'Atelier technique des espaces naturels. Le scientifique Hubert REEVES, qui parrainera l'Agence, a souligné "un point faible" : "elle n'inclut pas l'Office national de la chasse et de la faune sauvage" (ONCFS). Les chasseurs, qui siègent à l'ONCFS, s'y sont opposés. Or, l'ONCFS est en charge de la faune terrestre. Mme ROYAL a précisé qu'une convention serait passée entre l'ONCFS et la future Agence pour que "sur le terrain, les équipes travaillent en commun". "Ce sera une fusion par le bas et non par le haut", a-t-elle assuré.

♦ **Tiers payant** : Le ministère de la Santé a assuré hier que "rien n'était arrêté" concernant la perception des franchises lors de la généralisation du tiers payant en 2017, après que la secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées Ségolène NEUVILLE eut évoqué un prélèvement bancaire sur le compte des assurés. "Plusieurs options seront examinées", a déclaré le ministère de la santé Marisol TOURAINE. De leur côté, les principaux syndicats de médecins se sont étonnés hier des annonces de Mme NEUVILLE, dont ils n'avaient pas entendu parler. Les médecins libéraux sont quant à eux

appelés à entamer dès ce matin une grève des urgences et des gardes, à deux jours d'une manifestation dimanche à Paris pour demander le retrait du projet de loi Santé de Mme Marisol TOURAINE, alors que la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale doit entamer l'examen du texte mardi prochain.

♦ **CSA** : Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a indiqué hier avoir constaté l'existence de déséquilibres, parfois importants, dans la répartition des temps de parole relatifs au traitement de l'actualité électorale relevés sur les antennes de radio et de télévision au cours de la période du 9 février au 6 mars 2015. Le Conseil a également observé que certaines formations politiques n'ont pas encore bénéficié d'un accès équitable aux antennes.

♦ **Polynésie** : La ministre des Outre-mer George PAU-LANGEVIN a affirmé mercredi soir à Papeete que la France avait "une dette morale" envers la Polynésie française où ont été pratiqués de nombreux essais nucléaires et alors que plusieurs milliers d'anciens travailleurs sur les sites nucléaires du Pacifique ont déposé des demandes d'indemnisation. "Il faut qu'on revoie la loi MORIN, ou la façon dont elle est appliquée", a concédé la ministre, avant d'ajouter que "nous avons à rouvrir le dossier du nombre de maladies radio-induites". Par ailleurs, Mme PAU-LANGEVIN a estimé que les résultats des élections territoriales de 2013, qui ont vu la victoire du parti autonomiste de M. Gaston FLOSSE, NDLR, n'allaient "pas dans le sens d'une volonté d'indépendance". "Si on veut aller plus loin, il faut consulter la population", a-t-elle ajouté. Enfin, la ministre a souhaité que l'Etat rétrocède ses terrains militaires, qui constituent une emprise foncière importante dans certaines communes tahitiennes, "à condition qu'il y ait des projets d'intérêt général.

♦ **Nouvelle-Calédonie / FLNKS / révision des listes électorales** : Les indépendantistes du FLNKS ont contesté hier le travail des Commissions administratives spéciales (CAS), présidées par sept magistrats de la Cour de cassation et chargées de mettre à jour le corps électoral "spécial" pour les élections provinciales (seules les personnes installées sur le Caillou à partir de 1988 et au plus tard en 1998 et s'étant inscrites sur les listes électorales pourront voter aux élections provinciales et au référendum d'autodétermination). "Les magistrats ont demandé des investigations mais les administrations (caisse d'assurance maladie, services fiscaux...) ont refusé de répondre, s'abritant derrière la confidentialité. Les juges ne sont pas allés plus loin", a déploré le FLNKS qui réclame la radiation de 5300 électeurs. Il a en conséquence demandé au haut-commissaire de déférer au tribunal administratif les opérations des CAS.

♦ **PJL université des Antilles / VALLAUD-BELKACEM** : La ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Najat VALLAUD-BELKACEM a réaffirmé, mercredi soir après l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, la volonté du gouvernement "de soutenir une organisation de l'université des Antilles stable et pleinement adaptée aux spécificités des territoires" et son souhait "que l'adoption de ce projet de loi se fasse aussi rapidement que possible afin d'assurer un fonctionnement régulier de l'université des Antilles".

♦ **Départementales / Seine-Saint-Denis / CHATEL** : Le député de Haute-Marne et conseiller politique de l'UMP Luc CHATEL a affirmé mercredi soir que si la Seine-Saint-Denis, bastion de la gauche, tombait lors des élections départementales, ce serait "le symbole de la reconquête et de la déroute de la gauche".

♦ **Martinique / retour** : Le président du conseil régional de Martinique Serge LETCHIMY a présenté mercredi un appel à projets "migration retour" destiné à répondre aux défis posés par la baisse démographique de l'île (-3900 habitants entre 2011 et 2012). Il s'agit de faciliter le retour des jeunes Martiniquais âgés de moins de 40 ans résidant dans le monde de les "inciter à investir dans l'économie locale" et "de faciliter leur implication dans le développement économique et social du territoire".

ENQUETES D'OPINION

EN QUELQUES ENQUETES...

& Maires FN / satisfaction : Un an après les élections municipales, 73 % des personnes résidant dans des communes administrées par le Front national se disent "satisfait(e)s" de leur maire, 58 % le jugeant toutefois "sectaire", selon un sondage Ifop pour i>TELE, Sud Radio et "Paris Match" publié hier. Les qualificatifs les plus souvent attribués par les habitants à leur maire FN sont l'autorité (82 %) et le dynamisme (81 %). Il est également jugé "compétent" par 76 % des sondés, et 60 % souhaiteraient qu'il soit réélu à l'issue de son mandat en 2020. Dans plusieurs domaines, l'action municipale est majoritairement saluée, notamment concernant la propreté et l'entretien de la ville (77 %) et la sécurité (73 %). Depuis l'élection municipale, 54 % trouvent que la ville administrée par le FN a changé "plutôt en bien" et 71 % affirment que jusqu'ici, les engagements de la campagne ont été tenus. Néanmoins, plus de la moitié des habitants des villes FN (58 %) estiment que leur maire est "sectaire" et 34 % se disent "choqués" par certaines mesures prises par la municipalité. Cette étude "vient confirmer le phénomène d'installation et de banalisation du FN dans une part croissante de l'opinion", commente le directeur général adjoint de l'Ifop Frédéric DABI. Il en veut pour preuve que 42 % des sondés avouent "un sentiment d'indifférence" au fait de vivre dans une commune dirigée par un maire FN (37 % des sympathisants de gauche, 56 % de ceux de l'UMP) (sondage réalisé par téléphone du 5 au 9 mars auprès d'un échantillon de 911 personnes, représentatif de la population des villes administrées par un maire issu ou soutenu par le FN (Beaucaire, Béziers, Cogolin, Fréjus, Hayange, Hénin-Beaumont, Le Pontet, Mantes-la-Ville et Villers-Cotterêts) / méthode des quotas).

Lesbiographies.com

Présidence de la République	Administration centrale des ministères
Conseil constitutionnel	Corps diplomatique, Conseillers et attachés économiques
Cabinets ministériels	Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel
Assemblée nationale et Sénat	La presse et l'information en France :
Conseil économique, social et environnemental	– Biographies de la presse
Conseil de Paris	– Biographies de l'audiovisuel
Elections en France : municipales, cantonales, législatives, sénatoriales, régionales, présidentielles, européennes.	– Organismes syndicaux et professionnels
Communes et maires de France	La publicité en France :
Conseils généraux de France	– Biographies de la publicité
Présidents des conseils généraux et régionaux	– Agences de publicité
Administrateurs et dirigeants des sociétés cotées en bourse	– Organismes syndicaux et professionnels
Administration préfectorale	Europe :
Conseil d'Etat	– Parlement
Cour des comptes	– Commission
Inspection générale des finances	– Comité économique et social
Ecole nationale d'administration	Le petit BQ

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

POUR VOS DOSSIERS

Le sénateur (UMP) des Hauts-de-Seine Roger KAROUTCHI propose de renforcer le dispositif d'intégration des réfugiés

La commission des Finances du Sénat a récemment publié le rapport d'information sur les centres provisoires d'hébergement des réfugiés (CPH) du sénateur (UMP) des Hauts-de-Seine Roger KAROUTCHI, rapporteur spécial de la mission "Immigration, asile et intégration", qui y dresse un constat sévère de la politique d'accueil des réfugiés qui, une fois leur demande d'asile acceptée, ne sont ni accompagnés ni suivis dans leur processus d'intégration.

Selon M. KAROUTCHI, le système fonctionne "à l'envers" avec l'accent "mis sur les demandeurs d'asile, dont la grande majorité n'obtiendra pas le statut de réfugié, et non sur ceux qui l'obtiennent, qui sont presque livrés à eux-mêmes alors qu'ils ont vocation à rester et s'intégrer dans la société française". Il propose donc de "renforcer le dispositif d'intégration des réfugiés par un accompagnement personnalisé vers le logement et vers l'emploi, adossé à des dispositifs d'apprentissage linguistique renforcés". En outre, il invite "l'Etat à reprendre en main le pilotage de l'accompagnement des réfugiés, en intégrant les places en CPH dans le dispositif national d'accueil (DNA) de répartition nationale des places. Ceux des réfugiés vulnérables qui ne pourraient obtenir de places en CPH devraient pouvoir se maintenir, à titre subsidiaire et pour une durée de six mois renouvelable, en centre d'accueil des demandeurs d'asile".

Principales observations

1. Les centres provisoires d'hébergement (CPH) constituent le dispositif historique d'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale en France. Ce dispositif présente 1083 places réparties dans 28 centres, certains sous la forme d'habitat collectif, d'autres sous la forme d'habitat diffus. La dépense budgétaire correspondante est stable, autour de 12 millions d'euros, soit un coût moyen journalier à la place d'environ 30 euros.
2. A côté de ce dispositif, dont l'ampleur et la réglementation n'a pas évolué depuis quinze ans, se sont développés des programmes hétérogènes d'accompagnement des réfugiés plus ou moins proches des CPH, en particulier le Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS), qui propose 300 places à des réfugiés en Ile-de-France, ou le CADA-IR, en région lyonnaise. Au-delà du dispositif des CPH stricto sensu existe ainsi une "nébuleuse" CPH, organisée par les associations, non pilotée par l'Etat mais le plus souvent financée par ce dernier et par les fonds européens.
3. En l'absence de réglementation actualisée et de pilotage par l'Etat, les CPH ont évolué de façon hétérogène, conduisant à des prestations et à des coûts moyens journaliers très variables d'un centre à l'autre. Les prestations des CPH devraient être centrées autour de l'hébergement, de préférence sous un format collectif plus intégrateur, l'accompagnement vers le droit commun pour les personnes hébergées et le rôle de "point d'accueil" pour les réfugiés du département qui ne sont pas hébergés dans le centre.
4. Du point de vue budgétaire, les écarts de coûts journaliers à la place devraient être progressivement réduits par la mise en place d'un référentiel commun de prestations. En outre, la participation financière des personnes hébergées devrait être généralisée, dans un objectif budgétaire et d'intégration à terme des réfugiés.

5. Le pilotage par l'Etat des CPH est aujourd'hui quasi-inexistant, à l'exception d'une remontée d'informations, partielle, sur les places vacantes, qui ne conduit à une orientation nationale via l'Office français d'immigration et d'intégration que d'environ la moitié des places. Il conviendrait d'intégrer les CPH dans le dispositif national d'accueil et, ainsi, de centraliser l'orientation des réfugiés en sortie de CADA ou d'hébergement d'urgence. Cela permettrait de garantir une certaine égalité de traitement des réfugiés et une orientation en CPH des réfugiés les plus vulnérables.

6. Au-delà de l'orientation, c'est l'ensemble du parcours d'intégration du réfugié qui a été largement abandonné par l'Etat. M. KAROUTCHI propose ainsi de refonder et de financer le parcours d'intégration du réfugié, qu'il soit ou non hébergé dans un CPH, autour de deux prestations d'accompagnement majeures : une formation linguistique complémentaire des formations dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration, et un accompagnement personnalisé au logement et à l'emploi.

Douze propositions

1. Remettre à plat et, le cas échéant, intégrer au statut de CPH les dispositifs d'hébergement des réfugiés dont les missions sont proches de celles des CPH.

2. Réserver le statut de CPH aux seules structures collectives.

3. Redéfinir les prestations obligatoires des CPH autour de l'hébergement et de l'accompagnement au logement des réfugiés hébergés d'une part, et de l'assistance administrative pour l'ensemble des réfugiés du département (rôle de "point d'accueil") d'autre part.

4. Déterminer les dotations de fonctionnement des CPH sur la base des prestations obligatoires définies afin d'harmoniser progressivement le coût à la place.

5. Généraliser la participation financière des réfugiés.

6. Permettre la signature du CAI dès réception de la décision favorable de l'OFPRA ou de la CNDA sans attendre les documents d'état civil.

7. Prévoir des crédits d'intégration des réfugiés hors CPH consacrés à la formation linguistique complémentaire au CAI.

8. Mettre en place une répartition nationale, centralisée par l'OFII et intégrée au DNA, des places en CPH.

9. Modifier l'article L. 348-2 du CESEDA afin, d'une part, de différencier la situation des déboutés et des réfugiés et, d'autre part, de prévoir que les réfugiés peuvent se maintenir, à titre subsidiaire, dans un CADA pendant une durée de six mois renouvelable.

10. Mettre en place un parcours d'intégration harmonisé pour les résidents des CPH avec une remontée d'informations régulière à l'OFII.

11. Prévoir un financement spécifique de l'Etat en faveur de l'accompagnement et de l'intégration des réfugiés, sur le modèle du programme "Accelair".

12. Désigner un référent "intégration des réfugiés" au sein de chaque direction territoriale de l'OFII pour faciliter l'accès aux droits des réfugiés au sein des différentes administrations (CPAM, CAF, Pôle Emploi, etc.).

LIRE - VOIR - ENTENDRE**A LIRE** <

☑ **"Ukraine : prémices de guerre froide en Europe ?" par Mme Ellen WASYLINA (aux éditions L'Harmattan)** : L'Ukraine n'est pas qu'un théâtre géopolitique séculaire des tensions Est-Ouest, mais bien une pièce nouvelle que ses acteurs (Europe, Russie, Etats-Unis, Chine, Asie centrale) seront amenés à rejouer, avec quelques variations, dans les années à venir. De ce point de vue, la crise ukrainienne préfigure les prochaines guerres, froides ou chaudes, en Europe, écrit l'auteur Ellen WASYLINA, présidente fondatrice de l'Observatoire des Mers Noire, Méditerranée et du Golfe (OBGMS), experte auprès de la Commission Européenne et professeur associé dans l'enseignement supérieur. La crise ukrainienne est en effet selon elle le prototype du "G-Zéro", ce vide laissé par les puissances traditionnelles occidentales qui marque le nouveau paradigme géopolitique du XXI^{ème} siècle. L'Europe occidentale, préoccupée par la crise économique, ne semble avoir d'attention que pour ses réformes structurelles. Les Etats-Unis, quant à eux, ne parviennent toujours pas à retrouver leur équilibre entre isolationnisme impossible et influence indiscutable. Pour combler ce vide : la Russie, la Chine et l'Asie Centrale, fortes d'une croissance soutenue, mais encore à la recherche d'une identité à reconstruire et aux prises avec la tentation de l'autoritarisme. Ce sont ces nouvelles règles du jeu international que ce livre propose de décrypter à travers l'analyse de la situation ukrainienne, appelée à devenir la matrice des conflits de demain.

A VOIR - A ENTENDRE <

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Vendredi

- 6h30 **France Culture** : M. Jorge LAGO, membre de la direction nationale de Podemos, sociologue, enseignant, chercheur associé à l'Université Libre de Bruxelles, Mmes Luz RODRIGUEZ, secrétaire à l'emploi au PSOE, ancienne secrétaire d'Etat à l'Emploi dans le gouvernement de M. José Luis ZAPATERO, Carina MEJIAS, porte-parole du mouvement Ciudadanos au Parlement, candidate à la mairie de Barcelone ("Les matins" : "Emission spéciale en direct de l'Institut français de Madrid - L'Europe en questions - Deuxième étape")
- 6h45 **France Culture** : M. Kevin LIMONIER, chercheur à l'Institut français de géopolitique (Paris 8) ("Les enjeux internationaux" : "La Russie et la mer Noire")
- 7h38 **France 2** : L'ancien ministre Jean-Luc MELENCHON, député au Parlement européen, ancien coprésident du Parti de Gauche ("Les Quatre vérités")
- 7h45 **BFM Business** : M. Dominique LOUIS, président d'Assystem ("Good morning business")
- 7h45 **France Info** : L'ancien président de la République, M. Nicolas SARKOZY, président de l'UMP ("L'invité de Jean-François ACHILLI")
- 7h50 **RFI** : M. Wallerand de SAINT JUST, conseiller régional de Picardie, trésorier national du Front national ("L'invité de la rédaction")
- 7h50 **RTL** : L'ancien ministre Benoît HAMON, député (PS) des Yvelines ("L'invité de RTL" - M. Jean-Michel APHATIE)
- 8h15 **France Bleu et France Info** : L'ancien président de la République, M. Nicolas SARKOZY, président de l'UMP ("L'invité de David AUSSILLOU")

- 8h18 **Europe 1** : Mme Marine LE PEN, présidente du Front national ("L'interview de Thomas SOTTO")
- 8h20 **France Inter** : M. Arnaud NOURRY, président-directeur général de Hachette Livre ("Le 7/9")
- 8h30 **LCP Assemblée nationale** : M. Jacques-Alain BENISTI, député (UMP) du Val-de-Marne, M. Pascal POPELIN, député (PS) de Seine-Saint-Denis ("Politique Matin")
- 8h35 **RMC** : L'ancienne ministre Rachida DATI, députée européenne et maire (UMP) du 7ème arrondissement de Paris ("Bourdin Direct")
- 12h30 **BFM Business** : M. Edouard BOCCON-GIBOD, directeur général de Christie's France ("L'invité d'Hedwige CHEVRILLON")
- 12h30 **France Culture** : M. Ian BROSSAT, conseiller (PCF) et adjoint à la maire (PS) de Paris, chargé de toutes les questions relatives au logement et à l'hébergement d'urgence de Paris ("Le Journal")
- 14h00 **France Culture** : M. Jean-Michel MALDAME, docteur en théologie et dominicain, Mme Marie-Dominique DEVIGNES, biologiste, chercheuse au CNRS, M. Bruno GUIDERDONI, astrophysicien, directeur de l'observatoire de Lyon et de l'Institut des hautes études islamiques, et Michel MENVIELLE, chercheur au CNRS ("Science publique" : "Science et religion")
- 14h30 **LCP Assemblée nationale** : L'ancien ministre Roger KAROUTCHI, sénateur (UMP) des Hauts-de-Seine ("Parlement Hebdo ")
- 15h00 **France Culture** : MM. Ghaleb BENCHEIKH, théologien et philosophe, spécialiste de l'islam, et Ghaleb BENCHEIKH, président de la Conférence mondiale des religions pour la paix ("Cultures d'Islam")
- 18h00 **BFM Business** : M. Serge PAPIN, président de Système U ("Qui êtes vous ? ")
- 18h20 **France Culture** : ("Du grain à moudre" : "Yémen : l'effondrement")
- 19h30 **LCP Assemblée nationale** : MM. Philippe BAUMEL, député (PS) de Saône-et-Loire, Axel PONIATOWSKI, député (UMP) du Val-d'Oise, vice-président de la commission des Affaires étrangères ; Hissein Brahim TAHA, ambassadeur du Tchad en France et M. Philippe HUGON, directeur de recherche à l'IRIS, chargé de l'Afrique sur le thème : "Boko Haram : l'islamisme s'étend" ("Ça vous regarde")
- 22h30 **France 2** : MM. Hubert VEDRINE, ancien ministre des Affaires étrangères ; Andreï GRATCHEV, historien et ancien conseiller de Mikhaïl GORBATCHEV ; Raphaël GLUCKSMANN, documentariste ; Slobodan DESPOT, éditeur et écrivain et les journalistes Manon LOIZEAU et Frédéric PONS sur le thème "Entre Vladimir Poutine et l'OTAN, la guerre froide est-elle de retour ?" ("Ce soir ou jamais")

Samedi

- 9h07 **France Culture** : La philosophe Chantal DELSOL, et M. Dominique REYNIE, directeur général de la Fondation pour l'innovation politique ("Répliques" : "Qu'est-ce que le populisme ?")
- 10h00 **LCP Assemblée nationale** : L'ancienne ministre Elisabeth GUIGOU, députée (PS) de la Seine-Saint-Denis, présidente de la commission des Affaires étrangères – suivi de "Confrontations" sur le thème "Seine-Saint-Denis : toujours à gauche ?" avec MM. Philippe DALLIER, sénateur (UMP) de Seine-Saint-Denis, Didier MIGNOT, président de l'association départementale des élus communistes et républicains, ancien maire du Blanc-Mesnil, et Sébastien TROUSSEL, président (PS) du conseil général de Seine-Saint-Denis ("Politiques")

- 11h05 **France 3** : Spéciale élections départementales ("La voix est libre")
- 11h45 **LCP Assemblée nationale** : Mme Agnès VERDIER-MOLINE, directrice de la Fondation IFRAP pour son ouvrage "On va droit dans le mur" ("La cité du livre")
- 12h00 **France Culture** : M. Arnaud NOURRY, président-directeur général de Hachette Livre ("Une fois pour toute")

Dimanche

- 7h05 **France Culture** : Le philosophe Michel SERRES, membre de l'Académie française ("Les racines du ciel" : "La passion de l'avenir")
- 10h00 **Europe 1** : L'ancienne ministre Cécile DUFLOT, députée (EE-LV) de Paris ("Le Grand rendez-vous Europe 1 Le Monde i > TELE")
- 18h00 **BFM Business** : Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ("BFM Politique")
- 18h30 **RTL** : L'ancienne ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, députée de l'Essonne, vice-présidente déléguée de l'UMP ("Grand Jury RTL Le Figaro LCI")
- 19h00 **France Culture** : MM. Jean-Emmanuel RAY, professeur de droit à Paris I-Sorbonne et à Sciences Po Paris, Jérôme CHEMIN, secrétaire national de la CFDT Cadres, et Mme Christine BALAGUE, vice-présidente du Conseil national du numérique ("Soft power" : "Le droit du travail à l'épreuve d'internet")
- 20h35 **LCP Assemblée nationale** : Documentaire "stress scolaire : l'obsession de l'excellence" réalisé par M. Stéphane BENTURA ("Grand écran" : "Europe : qui a le meilleur système scolaire ?")
- 20h55 **M6** : Documentaire "Drogue, argent sale : la grande traque des services spéciaux" ("Zone interdite")

COLLOQUES ↵

→ Le Cercle de réflexion "Inventer à gauche" (que préside M. Michel DESTOT, député (PS) de l'Isère, maire de Grenoble) organise le 17 mars, à 19 heures, à l'Assemblée nationale (126, rue de l'Université dans le 7ème arrondissement), une rencontre sur l'Islam autour de M. Mohammed CHIRANI, ancien délégué du préfet pour les quartiers sensibles de Seine-Saint-Denis, et Mme Ouisa KIES, chef de projet à la direction de l'administration pénitentiaire pour la "détection et prise en charge des détenus radicalisés" (Renseignements, www.inventeragauche.com).

**Une publication éditée par la Société Générale de Presse**

13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : **Marianne BÉRARD-QUÉLIN**

Président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX** rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointeRédaction **communication** (redacom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef et **Sarah BENAYOUN**, rédactrice en chef adjointeRédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Etienne LACOUR**, rédacteur en chef et **Julien PAROT**, rédacteur en chef adjoint**Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux**

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

LA VIE PRIVEE

Décès

- M. Bertrand HEBRARD, ancien directeur commercial et marketing des sociétés Le Rayonnement du livre français et les Editions de la presse spécialisée (groupe Le Bridgeur), ancien président-directeur général de la société Swarovski France, à l'âge de 71 ans. M. Bertrand HEBRARD était notamment le père de Mme Marie-Laure HEBRARD, présidente de la société Film & Picture, ancienne vice-présidente, directrice des acquisitions et des ventes à Ellipse Distribution (groupe Canal +). Il était également le frère de M. Antoine HEBRARD, président-directeur général de HM Edition SA, du "Who's Who in France" (éditions Lafitte-Hébrard) et de la Société du Bottin mondain ("Bottin mondain", "L'annuaire des familles du Nord", "L'annuaire du Tout-Lyon").

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le président de la République, M. François HOLLANDE, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Razzy HAMMADI, député (PS) de Seine-Saint-Denis, puis avec M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Il déjeunera ensuite avec M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, avant de rencontrer M. Pierre MONGIN, président-directeur général de la RATP.

A Matignon

- Le Premier ministre, M. Manuel VALLS, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, avant de présider un Comité interministériel à la ruralité à Laon.

A l'Assemblée nationale

- M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, participera aujourd'hui à une réunion du groupe de travail sur l'avenir de nos institutions qu'il coprésidera avec M. Michel WINOCK, sur le thème "Le pouvoir exécutif". Il rencontrera ensuite M. Augustin de ROMANET, président-directeur général d'Aéroports de Paris.

Au Conseil économique, social et environnemental

- M. Jean-Paul DELEVOYE, président du Conseil économique, social et environnemental, s'entretiendra aujourd'hui avec Mme Marie-Claire CARRERE GEE, présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi, avant d'intervenir à l'occasion des Assises internationales du journalisme et de l'information au Palais de l'Élysée.

Dans les ministères

- M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, effectuera aujourd'hui et demain un déplacement au Japon.
- Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, se rendra jusqu'à dimanche au Japon où elle participera à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe des Nations unies.

- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, participera aujourd'hui, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité.
- Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, participera aujourd'hui à Bruxelles au Conseil "Justice et Affaires intérieures" de l'Union européenne.
- M. Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, effectuera aujourd'hui un déplacement en Egypte.
- M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, accompagnera M. Laurent FABIUS dans son déplacement au Japon, à l'occasion de la réunion ministérielle franco-japonaise "2 + 2".
- Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, ouvrira ce matin la réunion du groupe de travail sur l'évaluation des médicaments présidé par M. Dominique POLTON.
- M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, se rendra aujourd'hui à Avignon. Il rencontrera puis déjeunera avec les représentants des cultes, avant de se rendre à la mosquée El Boukari où il sera accueilli par M. Mohamed MOUSSAOUI, ancien président du Conseil français du culte musulman.
- M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du gouvernement, participera aujourd'hui, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité.
- M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, rencontrera aujourd'hui M. Patrick SANNINO, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, puis participera avec Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, à la réunion de revue stratégique des plans de la Nouvelle France Industrielle liés aux usages numériques, en présence des chefs de plans concernés, avant de s'entretenir avec M. Olivier PIOU, directeur général et administrateur de Gemalto.
- Mme Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, participera ce matin, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité.
- Mme Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication, participera ce matin, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité.
- M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, participera aujourd'hui, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité.
- M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, participera ce matin, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité.
- M. Harlem DESIR, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, se rendra aujourd'hui à Marseille avec M. Jyrki KATAINEN, vice-président de la Commission européenne chargé de l'emploi, de la croissance, de l'investissement et de la compétitivité, puis interviendra devant les étudiants de la "KEDGE Business School", avant de déjeuner avec des acteurs institutionnels, économiques et financiers de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Marseille. Il visitera ensuite un projet euro-méditerranéen.
- M. Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, participera aujourd'hui à Bruxelles au Conseil des ministres européens chargés des Transports.

- Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, se rendra cet après-midi à Hirson (Aisne) où elle visitera la maison de la petite enfance puis participera à une réunion en mairie avec des personnels des services communaux et intercommunaux de maintien à domicile.
- Mme Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, ouvrira aujourd'hui le diplôme universitaire "Violences faites aux femmes" de l'UFR de Droit de l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, puis interviendra lors du séminaire "Face aux conflits : l'engagement des Femmes pour un monde plus sûr" organisé par l'ancienne ministre Elisabeth GUIGOU, députée (PS) de Seine-Saint-Denis, présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, avant de clore la 3^{ème} édition de la Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin. Elle assistera en soirée au 37^{ème} festival international du film de femmes de Créteil.
- Mme Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, se rendra aujourd'hui à Quimper dans le cadre du premier festival de l'Artisanat, avant de participer, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité.
- Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, participera aujourd'hui, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité, avant de rencontrer M. Frédéric OUDEA, président-directeur général de la Société Générale.
- Mme Myriam EL KHOMRI, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, participera ce matin, à Laon, au Comité interministériel à la ruralité.
- M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des Sports, présentera ce matin le Championnat du monde de Hand-ball masculin France 2017, puis participera à l'assemblée générale de l'Association française du corps arbitral multisports. Il assistera demain au match du championnat de France de volley-ball masculin ASUL Lyon Volley - Paris Volley Université Club.

Bilans Hédomadaires

*Publication hebdomadaire d'information,
de documentation et de prospective*

La semaine politique,

La semaine économique et financière

La semaine sociale

Les éphémérides

Votre synthèse de l'information

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LA VIE DANS LA CITE**Aujourd'hui**

Laon Conseil interministériel sur la ruralité.

Le 16 mars**Assemblée nationale**

Semaine du gouvernement.

16h Projet de loi relatif à la biodiversité.

Proposition de loi organique relative à la nomination du président du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

21h30 Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Sénat

Semaine réservée par priorité au gouvernement.

Ordre du jour fixé par le gouvernement.

21h Projet autorisant la ratification de l'accord concernant le transfert et la mutualisation des contributions au Fonds de résolution unique.

Le 17 mars**Assemblée nationale**

15h Questions au gouvernement.

Explications de vote et votes par scrutin public de la proposition créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

Explications de vote et votes par scrutin public de la proposition visant à assouplir le mécanisme dit du "droit d'option départemental".

Suite de l'ordre du jour de la veille.

21h30 Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

10h Conférence des présidents.

Sénat

Désignation d'un secrétaire du Sénat, en remplacement de Claude DILAIN.

14h30 et le soir

Projet, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.

Paris Sommet exceptionnel des ministres de l'Union européenne chargés de l'Education, à la suite de l'attentat perpétré contre "Charlie Hebdo".

Le 18 mars

Elysée 10h Conseil des ministres.

Assemblée nationale

15h Questions au gouvernement sur des sujets européens.

Suite de l'ordre du jour de la veille.

21h30 Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Le 18 marsSénat

14h30 et le soir

Suite du projet relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.

LA VIE DANS LE MONDE**Aujourd'hui**Bruxelles

Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne.

Liverpool

Congrès du Parti libéral-démocrate britannique.

Le 16 marsBruxelles

Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne.

Conseil Agriculture et Pêche de l'Union européenne.

Le 17 marsBruxelles

Conseil Affaires générales de l'Union européenne.

Israël

Elections législatives.

Les 19 et 20 marsBruxelles

Conseil européen.

Le 20 marsBruxelles

Mini-session plénière du Parlement européen.

Du 21 mars au 7 maiEgypte

Elections législatives.

Le 22 marsSuède

Elections législatives.

Espagne

Elections régionales anticipées en Andalousie.

Le 26 marsRiga

Réunion informelle des ministres européens chargés de la compétitivité.

Les 28 et 29 marsCharm-el-Cheikh

Sommet annuel de la Ligue des Etats arabes.

Le 29 marsOuzbékistan

Election présidentielle.

Portugal

Elections législatives anticipées à Madère.



une Jonquille pour Curie

**Du 17 au 22 mars
Faites fleurir l'espoir
contre le cancer**

**Donnez
au 3220*
CURIE**

Rejoignez-nous sur www.unejonquillepourcurie.fr
* Appelez le 3220 et dites «CURIE» - appel gratuit.

institutCurie



© Agence EXCEL - Illustration Marie Eve Tremblay, colopneu.com